



Extractive
Industries
Transparency
Initiative

Rapport d'anniversaire 2023

Vingt ans de transparence dans les industries extractives

eiti



Table des matières



Message de la Présidente de l'ITIE	4
Message du Directeur exécutif de l'ITIE	5

DEVENIR UNE NORME MONDIALE

Les origines de l'ITIE	8
Promouvoir l'engagement des pays	10
Protection de l'espace civique	12
Renforcement de la redevabilité des entreprises	14
Établissement d'une norme mondiale	16
Validation	18
Les progrès réalisés par les pays au fil des ans	20
Des rapports aux données ouvertes	22

DEUX DÉCENNIES DE TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

La gestion et la répartition des revenus	28
La transparence des contrats	30
La transparence de la propriété effective	32
La participation de l'État et le commerce des matières premières	36
Le genre et la gouvernance des industries extractives	38
Le rapportage environnemental	39
L'exploitation minière artisanale à petite échelle	40

UN PAYSAGE CHANGEANT, UN MANDAT EN ÉVOLUTION

Soutien de la transition énergétique	44
Gestion des risques de corruption	46
Renforcement de la mobilisation des ressources domestiques	48
Éclairage des décisions d'investissement	49
Publication de données ouvertes	50
Mesure de l'impact	51

PARTENARIATS ET SOUTIENS DE PREMIER PLAN

Partenariats	54
Pays de soutien et financement des projets	58

Message de la Présidente de l'ITIE



« Depuis sa création en 2003, l'ITIE a joué un rôle crucial dans la promotion d'une gouvernance responsable des ressources à travers le monde. »

En tant que Présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, j'ai le plaisir de présenter le *Rapport d'anniversaire de l'ITIE*, qui commémore les accomplissements de l'ITIE au cours de ses 20 années d'existence. Le présent rapport témoigne de l'engagement continu de l'ITIE en faveur de la transparence et de la redevabilité dans le secteur extractif, ainsi que du dévouement d'innombrables parties prenantes du gouvernement, de la société civile, de l'industrie et de l'ensemble de la communauté de la gouvernance des ressources.

Depuis sa création en 2003, l'ITIE a joué un rôle crucial dans la promotion d'une gouvernance responsable des ressources à travers le monde. Grâce à sa norme de déclaration rigoureuse et à sa focalisation sur l'engagement des parties prenantes, l'ITIE a contribué à renforcer la confiance et à promouvoir le dialogue parmi ceux impliqués dans le secteur extractif. Alignées sur les priorités nationales, les données déclarées dans le cadre de l'ITIE s'avèrent de plus en plus pertinentes pour les décideurs politiques des pays mettant en œuvre l'ITIE.

Ce rapport présente les progrès réalisés en matière d'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les industries extractives au cours de deux décennies. Il démontre également la détermination de l'ITIE à s'adapter et à évoluer au fil du temps pour relever les défis émergents. Nous avons observé des changements significatifs depuis l'établissement de l'ITIE, tels qu'une attention accrue aux impacts environnementaux et sociaux, une focalisation croissante sur la transition énergétique et l'émergence de nouvelles technologies et de tendances en matière d'investissement, affectant le secteur extractif.

Bien que nous ayons de quoi être fiers, il nous reste également beaucoup de travail à accomplir. Nous devons continuer à nous adapter au paysage changeant du secteur extractif pour nous assurer que nos efforts conservent leur pertinence et leur efficacité. Pour y parvenir, nous devons endosser un rôle proactif dans l'identification des questions émergentes, la prise en compte des opinions des diverses parties prenantes et la mise à profit des technologies en vue de promouvoir une transparence et une redevabilité accrues.

Je souhaite faire part de mon appréciation à tous les titulaires de mandats de l'ITIE ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'ITIE. Les travaux entrepris par l'ITIE ont reposé sur un effort collectif, et nous sommes reconnaissants envers tous ceux qui ont soutenu sa mission.

Pour l'avenir, il est important que l'ITIE continue à jouer un rôle décisif dans la promotion d'une gouvernance responsable des ressources et dans les contributions au développement durable. Le 20e anniversaire de l'ITIE est un jalon majeur qui nous rappelle les progrès que nous avons réalisés, les défis que nous avons surmontés et le travail qu'il reste à accomplir. Soyons fermement résolus dans notre engagement en faveur de la transparence, de la redevabilité et de la gouvernance inclusive et, ensemble, continuons à œuvrer à l'avènement d'un avenir plus juste et plus équitable pour tous.

La très honorable Helen CLARK

Présidente du Conseil d'administration de l'ITIE

Message du Directeur exécutif de l'ITIE



« Nous continuerons à offrir une plateforme unique de dialogue et de consensus dans un monde de plus en plus complexe et divisé. »

Il y a 20 ans, l'ITIE a été établie en vue de promouvoir la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif. Aujourd'hui, je suis fier de dire que nous avons accompli des progrès considérables dans la réalisation de cet objectif.

À ce jour, notre norme mondiale est mise en œuvre dans près de 60 pays riches en ressources à travers le monde. C'est un véritable exploit, et cela témoigne du dévouement et de la persévérance de nos pays de mise en œuvre et de nos groupes multipartites, qui ont fait preuve d'un engagement ferme envers la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif.

L'une des caractéristiques uniques de l'ITIE est qu'elle promeut la transparence dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur extractif. Qu'il s'agisse de la transparence des contrats ou de celle de la propriété effective, des revenus ou du commerce des matières premières, des entreprises d'État ou des aspects sociaux et environnementaux, l'ITIE soutient la transparence dans un éventail de sujets qui sont essentiels à la garantie d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles. Au cours des 20 dernières années, les parties prenantes se sont réunies pour approfondir notre travail dans tous ces domaines, en répondant aux questions émergentes et aux défis à mesure qu'ils se présentent.

Un autre aspect qui démarque l'ITIE réside dans notre capacité à inclure différentes parties prenantes dans nos discussions, afin de trouver un terrain d'entente. En certaines occasions, la plateforme de l'ITIE a même permis à des prenantes de se faire entendre dans un environnement par ailleurs difficile pour l'engagement de la société civile. La gouvernance des ressources naturelles est une question complexe et parfois controversée, mais nous pensons que le dialogue multipartite et la collaboration sont essentiels à la mise en place de solutions durables.

Grâce à cette approche collaborative, l'ITIE a pu répondre aux questions les plus importantes pour la gouvernance des ressources naturelles. C'est pour cette raison que nous nous efforçons de plus en plus de mettre à profit des données et du dialogue, en vue d'identifier les risques de corruption et de promouvoir des résultats durables en termes de développement dans le cadre de la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone. Nous explorons également de nouveaux moyens permettant de dialoguer avec les parties prenantes et de veiller à ce que toutes les voix soient entendues, en particulier celles des femmes, des populations autochtones et d'autres groupes marginalisés.

Pour l'avenir, je suis optimiste quant à la trajectoire sur laquelle l'ITIE est engagée. Nous continuerons à offrir une plateforme unique de dialogue et de consensus, dans un monde de plus en plus complexe et divisé. Pour chaque pays, entreprise et organisation qui rejoint la communauté ITIE, notre mission continue de prendre de l'importance et le potentiel en termes d'impacts se renforce.

Je souhaite remercier l'ensemble de nos partenaires et de nos parties prenantes pour leur soutien sans relâche qu'ils nous ont apporté au cours des 20 dernières années. Ensemble, nous avons réalisé de grandes percées dans le respect des principes de transparence de l'ITIE, de redevabilité et de dialogue multipartite dans le secteur extractif, et je suis enthousiaste à l'idée de ce que nous allons accomplir à l'avenir pour faire avancer ces principes dans le monde.

Mark ROBINSON
Directeur exécutif de l'ITIE

DEVENIR UNE NORME MONDIALE

En collaborant avec les gouvernements, les entreprises et la société civile, l'ITIE a évolué pour devenir une norme mondiale qui cherche à promouvoir la compréhension de la gestion des ressources naturelles, à renforcer la gouvernance et la redevabilité publiques et des entreprises, et à fournir les données permettant d'éclairer l'élaboration de politiques et le dialogue multipartite dans le secteur extractif.



Conférence mondiale de l'ITIE en
2013 à Sydney, en Australie.



Les origines de l'ITIE

Devenir une organisation multipartite

À la fin des années 1990, la gouvernance des industries extractives est peu à peu devenue une question d'intérêt public, les recherches de plus en plus nombreuses soulignant le lien entre la mauvaise gestion des ressources pétrolières, gazières et minières et l'intensification de la pauvreté, des conflits et de la corruption. Les parties prenantes ont identifié la transparence et le dialogue public en tant que point de départ essentiel pour conjurer la « malédiction des ressources », et les citoyens et les organisations de la société civile ont commencé à appeler les entreprises à divulguer leurs paiements aux gouvernements

Une vision commune de la transparence

En réponse aux campagnes menées par les organisations de la société civile, le gouvernement britannique a reconnu la possibilité de créer une initiative reposant sur le principe de transparence mutuelle entre les gouvernements et les entreprises, afin de régir leurs transactions liées aux activités minières, gazières et pétrolières. En juin 2003, il a organisé une réunion à Londres, à laquelle ont participé 140 représentants de gouvernements, d'entreprises, d'organisations internationales, de groupes de la société civile et d'investisseurs, qui ont convenu de la nécessité d'élaborer une norme de déclaration. Cette rencontre a marqué la formation de l'ITIE en tant qu'organisation multipartite et en a établi la vision et la mission, au travers de la création des **Principes de l'ITIE**.

Principes de l'ITIE

L'ITIE telle que nous la connaissons aujourd'hui a évolué depuis la première déclaration des Principes de l'ITIE, convenus lors de la Conférence de Lancaster House en juin 2003. Ces 12 principes constituent la pierre angulaire de l'ITIE et établissent les convictions et objectifs sur lesquels se fonde l'organisation.

Renforcement de l'élan

En juillet 2005, l'ITIE a établi le Groupe international consultatif (GIC), qui réunit diverses parties prenantes chargées de soumettre des recommandations sur l'avenir de l'organisation. Cela a conduit à la création du Conseil d'administration international de l'ITIE, qui a tenu sa réunion d'inauguration à New York en décembre 2006. Le GIC a également proposé d'introduire un mécanisme d'évaluation appelé **Validation**, qui vise à assurer un niveau de comparabilité et à fournir des recommandations pour la mise en œuvre des Exigences ITIE dans l'ensemble des

pays. Dès le départ, la gouvernance multipartite impliquant les gouvernements, les entreprises et les organisations de la société civile a fait partie intégrante de ce processus.

En septembre 2006, plus de 20 pays riches en ressources – notamment l'Azerbaïdjan, le Ghana, le Nigeria, la Norvège et le Pérou – s'étaient engagés à mettre en œuvre l'ITIE. L'Azerbaïdjan et le Nigeria avaient commencé à soumettre des déclarations régulières sur leurs revenus et leurs paiements dans les industries extractives, tandis que le Gabon, la Guinée et la République kirghize avaient produit des Rapports ITIE. Le Nigeria a également été le premier pays à adopter, en mai 2007, une législation nationale exigeant la mise en œuvre de l'ITIE. En 2009, 30 pays étaient engagés dans la mise en œuvre de l'ITIE, avec un total de 200 milliards de dollars US de recettes du secteur extractif déclarés.

Le ministère britannique du Développement international a joué un rôle majeur dans l'élaboration du cadre de déclaration et de la structure institutionnelle de l'ITIE. En 2007, le gouvernement de la Norvège a proposé d'héberger le nouveau Secrétariat international à Oslo afin de coordonner la gestion et la mise en œuvre de l'ITIE.

Croissance du soutien international

Au cours de ses premières années d'existence, l'ITIE a privilégié la publication des paiements extractifs versés par les entreprises aux gouvernements, les revenus perçus par les gouvernements auprès des entreprises, ainsi que leur rapprochement. L'initiative a bénéficié du soutien d'organisations intergouvernementales et multilatérales et, en 2004, la Banque mondiale a décaissé près de 60 millions de dollars US destinés à l'apport d'un soutien technique et financier aux programmes ITIE à l'échelle mondiale.

En 2013, l'ITIE était devenue un mouvement mondial, diverses institutions internationales évoquant régulièrement leur association à l'ITIE en vue de renforcer leur engagement envers la bonne gouvernance. La première **Norme ITIE** a été adoptée lors de la sixième Conférence mondiale de l'ITIE à Sydney, en Australie. Les Exigences ITIE en matière de déclaration ont ensuite été adoptées dans diverses lois et politiques à travers le monde, notamment dans l'Union européenne, au Liberia, au Nigeria et aux États-Unis, ainsi que dans les normes de la Société financière internationale pour les projets extractifs. Aujourd'hui, la Norme ITIE est mise en œuvre par près de 60 pays et, au cours des deux dernières décennies, elle est devenue la référence mondiale en matière de transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier.

« En établissant un cadre d'action concrète, je suis fermement convaincu que l'initiative pourra contribuer de manière substantielle à assurer que les bénéfices tirés des secteurs minier et énergétique soient utilisés en soutien au développement. »

SIR TONY BLAIR,
ANCIEN PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI

« Le Liberia met en œuvre l'ITIE car il [...] doit attirer des investisseurs responsables et soucieux du bien-être des citoyens qui vivent à proximité des sites où ils mènent leurs activités. »

S.E. ELLEN JOHNSON SIRLEAF,
ANCIENNE PRÉSIDENTE DU LIBERIA

« Ceux qui possèdent les ressources souhaitent connaître les modalités de gestion des richesses dont on nous a confié la protection. [...] Mon objectif – notre objectif commun – consiste à élaborer une norme internationale en faveur de la transparence des revenus dans les industries extractives. »

S.E. JONAS GAHR STØRE,
PREMIER MINISTRE DE LA NORVÈGE



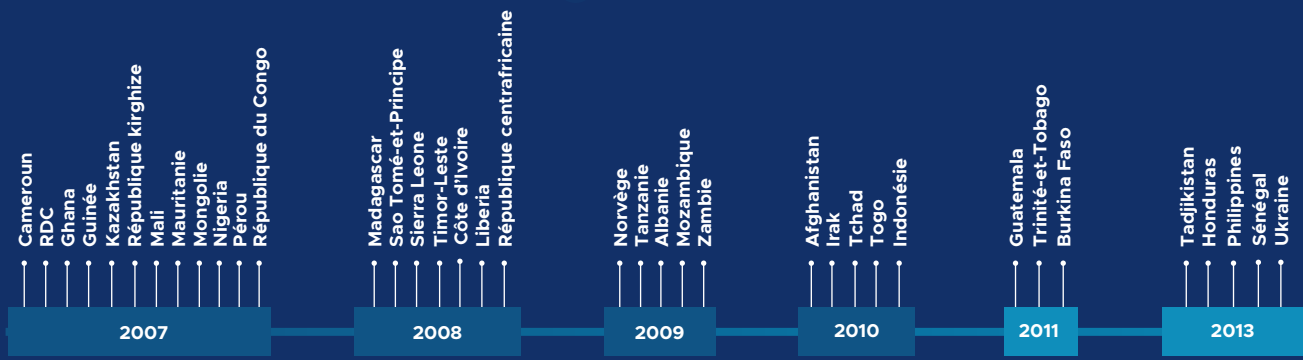
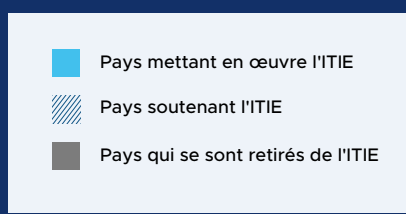
Conférence mondiale de l'ITIE en
2013 à Sydney, en Australie.

Promouvoir l'engagement des pays

Mise en œuvre mondiale de la Norme ITIE

L'ITIE est une organisation internationale non liée par un traité, au sein de laquelle des acteurs étatiques et non étatiques travaillent ensemble et les gouvernements jouent un rôle essentiel dans la direction du processus ITIE. Outre la promotion de la mise en œuvre de la Norme ITIE, les gouvernements sont également chargés de créer et de mettre en œuvre des politiques et des réglementations en faveur de la transparence et de la redevabilité dans le secteur des ressources naturelles.

Cela comprend l'élaboration de cadres juridiques et réglementaires qui exigent la divulgation des activités extractives et des paiements, ainsi que l'intégration de l'ITIE dans les cadres juridiques par le biais de la législation ou de décrets exécutifs. Un grand nombre de pays disposent désormais d'une base juridique pour la mise en œuvre de l'ITIE, qui accorde à la transparence et la redevabilité une place centrale dans les modalités de gestion des ressources naturelles.



Pays disposant d'une législation ITIE

République du Congo

Loi N° 10/2017 (Code de la transparence) (2017)

Ukraine

Loi 2545-VIII « Sur la garantie de la transparence dans les industries extractives » (2018)

Cameroun

Code minier (2016) et Loi N° 2018/011 («Code de la transparence») (2018)

Tanzanie

Loi minière N° 14 de 2010 (2010); Loi tanzanienne de 2015 sur la redevabilité dans la transparence des industries extractives (TEITA)

Nigeria

Loi nigériane sur l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (NEITI) (2007)

République démocratique du Congo

Loi N° 007/2002 sur le Code minier (2002)

Éthiopie
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Myanmar
Seychelles
Colombie
Royaume-Uni

Malawi

République dominicaine
Allemagne

Suriname
Arménie
Guyana
Mexique

Pays-Bas

Argentine

Niger*
Ouganda
Équateur

Gabon*

Angola

* Réintégration de l'ITIE

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Protection de l'espace civique

Convier la société civile à la table des négociations

La participation des organisations de la société civile est au cœur du processus ITIE. Aujourd'hui, environ 500 représentants de la société civile sont membres de l'Association ITIE ou de groupes multipartites nationaux. Ils jouent un rôle majeur dans la responsabilisation des gouvernements et des entreprises et apportent un soutien essentiel par le biais de plaidoyers, de formations, de suivis et de recherches.

Les origines de l'ITIE remontent à une campagne dirigée par un groupe de la société civile, Global Witness, qui appelait les gouvernements et les entreprises à une transparence accrue sur la manière dont ils gèrent leurs richesses en ressources naturelles. La première réunion du Conseil d'administration de l'ITIE, tenue à New York en 2006, comprenait des représentants de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), de Global Witness, de l'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI) et de Transparency International. Depuis lors, les représentants de la société civile ont joué un rôle central dans la gouvernance de l'ITIE, siégeant au Conseil d'administration de l'ITIE et plaidant pour de nouvelles Exigences dans la Norme ITIE.

Outre leur rôle dans la gouvernance au niveau mondial, les organisations de la société civile ont également été étroitement impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE au niveau national. Elles ont participé aux groupes multipartites nationaux, contribué à l'élaboration de Rapports ITIE, mené des processus de contrôle indépendant des divulgations des entreprises et des gouvernements, et se sont engagées dans des activités de plaidoyer et de sensibilisation afin de promouvoir une transparence et une redevabilité accrues dans les industries extractives.

Pourtant, l'engagement libre, indépendant et efficace des médias et des acteurs de la société civile demeure un défi majeur dans certains pays. Dans certains cas, des conflits et de l'instabilité politique ont anéanti les gains durement acquis auxquels la mise en œuvre de l'ITIE avait

contribué. Dans le cadre de la Validation, le mécanisme d'assurance qualité de l'ITIE, le Conseil d'administration évalue si l'environnement est favorable à l'engagement de la société civile dans le processus ITIE, et stipule si des actions correctives doivent être prises pour remédier à toute infraction au **Protocole : Participation de la société civile**.

Protocole : Participation de la société civile

Lorsque la première Norme ITIE a été lancée en 2013, une nouvelle section sur la participation de la société civile a été introduite en réponse aux réactions d'organisations de la société civile, qui estimaient nécessaire de renforcer leur rôle dans le cadre du processus ITIE. Reconnaisant que la participation de la société civile soit essentielle à la réussite de l'ITIE, ce nouveau protocole comprenait des exigences et des orientations spécifiques visant à permettre à la société civile de s'engager de manière significative, efficace et sans crainte de représailles.

Dix ans plus tard, le protocole de la société civile demeure la pierre angulaire de l'engagement de l'ITIE à assurer la participation active et significative de la société civile à la gouvernance des ressources naturelles. En fournissant un cadre pour l'engagement de la société civile, le protocole a permis de promouvoir la confiance et la collaboration entre les acteurs du gouvernement, de l'industrie et de la société civile, et a contribué à améliorer l'inclusivité et la durabilité de la gouvernance des ressources dans les pays membres de l'ITIE à travers le monde.

« Dans quel autre contexte que celui de l'ITIE, les entreprises, les gouvernements et, surtout, la société civile peuvent-ils se réunir pour discuter sur un pied d'égalité de la gestion équitable et responsable des ressources naturelles ? »

**ELISA PETER, ANCIENNE DIRECTRICE
EXÉCUTIVE DE PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ**

Appel à l'engagement du gouvernement

La société civile joue souvent un rôle clé dans la campagne pour l'adhésion d'un pays à l'ITIE, en faisant valoir les avantages de l'ITIE et en plaidant pour son adoption au niveau national. Outre s'engager auprès des gouvernements, des parlementaires et d'autres parties prenantes à adopter la Norme ITIE, la société civile assume également un rôle dans le suivi et l'évaluation des engagements des gouvernements à mettre en œuvre l'ITIE et dans la garantie de la redevabilité de la mise en œuvre de ces engagements.

Ouganda

En Ouganda, pays qui a rejoint l'ITIE en 2020, la société civile a entrepris des efforts de plaidoyer afin de s'assurer que le gouvernement honorait son engagement à mettre en œuvre de l'ITIE. Un rapport sur la participation de la société civile au processus d'adhésion de l'Ouganda a documenté l'organisation du collège, ses initiatives de sensibilisation aux avantages de la mise en œuvre de l'ITIE et ses modalités pour désigner les membres du Groupe multipartite de l'Ouganda.

Malawi

Au Malawi, les activités de plaidoyer de la société civile ont donné lieu à la publication des contrats pétroliers, gaziers et miniers, ainsi qu'à la déclaration publique du gouvernement sur son engagement à répondre aux allégations de corruption dans le secteur minier. Les organisations de la société civile ont mis le Groupe multipartite à contribution pour discuter des avantages de la transparence des contrats avec les représentants du gouvernement et des entreprises et pour appeler le gouvernement à donner suite à ses engagements.

Utilisation des données et engagement des citoyens

La société civile a joué un important rôle d'intermédiaire entre le processus ITIE et les citoyens. Des groupes de la société civile ont utilisé des données pour mener des analyses et communiquer des résultats, ainsi que pour soumettre des recommandations d'amélioration de la gouvernance du secteur extractif. Ils ont également contribué à faire en sorte que les informations parviennent aux citoyens touchés par des activités extractives.

Équateur

En Équateur, des groupes de la société civile ont fait campagne pendant plus de huit ans afin que leur pays rejoigne l'ITIE. Ils ont tenu des discussions avec les décideurs gouvernementaux et les partenaires internationaux et ont organisé des activités de renforcement des capacités relativement à l'ITIE. Ils ont également participé à des ateliers d'apprentissage par les pairs dans d'autres pays de l'ITIE de la région. L'Équateur est devenu un pays de mise en œuvre en 2020.

Philippines

La société civile aux Philippines est activement engagée dans l'ITIE, en particulier par le biais de la coalition Bantay Kita. Les informations publiées par l'ITIE Philippines au sujet des contrats, des revenus et des transferts infranationaux dans le secteur extractif ont permis aux citoyens d'assurer un suivi de la conformité du gouvernement et des entreprises. La société civile a également joué un rôle important en diffusant des informations aux communautés autochtones et en les aidant à comprendre leurs droits.



Le Coordinateur national de l'ITIE Philippines présente l'ITIE aux mineurs d'or à petite échelle, aux parties prenantes du gouvernement et de la société civile à Benguet, aux Philippines.

Renforcement de la redevabilité des entreprises

Instaurer la confiance au travers de l'engagement des entreprises

Au cours des deux dernières décennies, la réussite de l'ITIE a été rendue possible grâce à la participation active des entreprises. Un grand nombre d'entre elles ont soutenu l'établissement des Principes de l'ITIE en 2003 et ont continué à assumer des rôles majeurs dans le processus ITIE depuis lors. Au niveau mondial, les leaders mondiaux parmi les entreprises pétrolières, gazières et minières et les négociants en matières premières, ainsi que les institutions financières, ont soutenu l'ITIE tout au long de son parcours.

Au travers de leur soutien à l'ITIE, de nombreuses entreprises sont en première ligne de la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance dans le secteur extractif à travers le monde. Elles y parviennent en soutenant et en encourageant le respect des **Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE**, ainsi qu'en contribuant financièrement aux travaux de l'ITIE. Les entreprises soutenant l'ITIE ont également joué un rôle essentiel dans le façonnement de la mise en œuvre de la Norme ITIE et de la gouvernance, tant au niveau local qu'international.

Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE

Depuis la fondation de l'ITIE, les obligations de déclaration des entreprises de soutien ont fait l'objet de discussions.

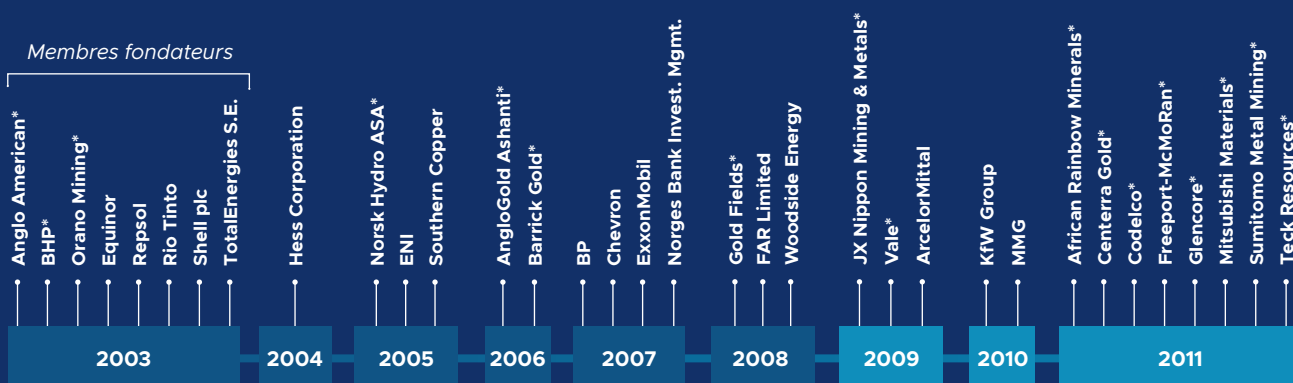
Initialement, la conformité des entreprises à l'ITIE était évaluée par le biais d'autoévaluations des entreprises, qui ont pris fin en 2011. En 2018, l'ITIE a introduit les Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE, qui couvraient huit domaines visant à renforcer les divulgations et les pratiques de redevabilité des entreprises.

Depuis lors, des organisations de la société civile, des médias et d'autres parties prenantes ont appelé l'ITIE à évaluer le niveau de respect des Attentes par les entreprises. Cela a conduit à une première évaluation en 2021 couvrant plus de 60 entreprises, ce qui a permis d'identifier les bonnes pratiques de divulgations et les opportunités d'améliorations. Subséquemment, le Conseil d'administration de l'ITIE a clarifié et renforcé les Attentes, et a convenu d'évaluer régulièrement les progrès accomplis par les entreprises de soutien.

« Nos entreprises membres constatent les avantages qu'offre la participation à l'ITIE au niveau des pays à travers le renforcement de la confiance et du dialogue entre les gouvernements, la société civile et les entreprises. »

DÉCLARATION DE SOUTIEN DE ICMM

Entreprises soutenant l'ITIE



Paiements et dépenses sociaux

Dès le départ, les entreprises opérant dans les pays mettant en œuvre l'ITIE ont participé aux groupes multipartites et aux déclarations ITIE, ce qui a renforcé la sensibilisation du public à leurs activités ainsi qu'à leurs contributions économiques et sociales. Cet engagement a contribué à instaurer la confiance auprès des communautés, à améliorer la licence sociale d'exploitation des entreprises, et à établir des normes de gouvernance et de divulgation plus rigoureuses.

Nigeria

L'ITIE Nigeria déclare les dépenses sociales effectuées par les entreprises pétrolières et gazières depuis 2013. En 2020, ces paiements s'élevaient à environ 407 millions de dollars US, dont 90 % étaient des paiements imposés par la loi qui sont prélevés par l'une des deux agences. La Commission pour le développement du Delta du Niger (NDDC) reçoit 3 % du budget annuel de toute entreprise de production de pétrole ou de traitement de gaz opérant dans la région du Delta du Niger, tandis que le Conseil de développement et de contrôle du contenu nigérian (NCDMB) reçoit 1 % de chaque contrat dans le secteur en amont de l'industrie pétrolière et gazière nigériane. Des informations sur l'utilisation de ces fonds sont divulguées sur les sites Internet des agences.

2003

Dix investisseurs de soutien signent la « Déclaration des investisseurs sur la transparence dans le secteur extractif », appelant les entreprises dans lesquelles ils investissent à soutenir les Principes de l'ITIE portant sur la divulgation des paiements.

2013

L'ITIE lance le **Guide des entreprises**, qui fournit aux entreprises des conseils sur les modalités d'engagement auprès de l'ITIE au niveau d'un pays de manière qui soit bénéfique pour leurs activités.

2018

L'ITIE lance les **Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE** qui sont ensuite intégrées dans la Norme ITIE 2019.

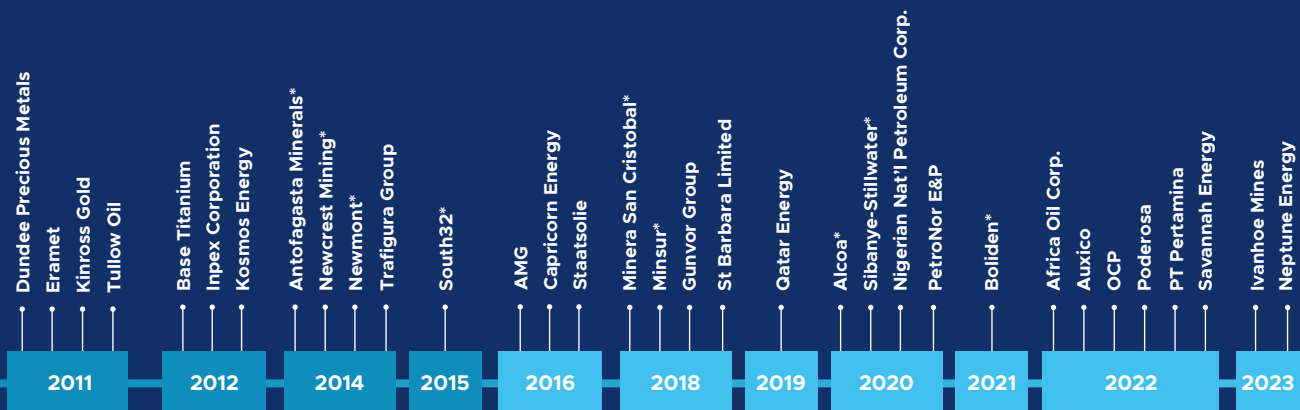
2020-2021

L'ITIE évalue le niveau de respect des Attentes par plus de 60 entreprises et publie les résultats.

2022

Les Attentes sont révisées et alignées sur la Norme ITIE. Elles comprennent des dispositions concernant la publication des politiques sur la lutte contre la corruption et sur le genre, des paiements au niveau des projets, et des engagements plus fermes relativement à la divulgation des contrats et de la propriété effective. Le Secrétariat international entreprend une évaluation complémentaire.

* Membre de ICMM



Établissement d'une norme mondiale

Les Critères de l'ITIE

Lors de la deuxième Conférence mondiale de l'ITIE en mars 2005, les parties prenantes de l'ITIE et les pays de mise en œuvre ont reconnu la nécessité d'une approche cohérente relativement aux Principes de l'ITIE. Cela a conduit à la création des **Critères de l'ITIE**, introduits dans le cadre du **Livre source de l'ITIE**, qui se focalisaient sur la publication des paiements extractifs versés par les entreprises aux gouvernements, ainsi que des revenus perçus par les gouvernements auprès des entreprises.



Jonas MOBERG, ancien Directeur exécutif de l'ITIE, lors de la Conférence mondiale de l'ITIE en 2013 à Sydney, en Australie.

La Norme ITIE 2013

La sixième Conférence mondiale de l'ITIE a marqué le lancement de la **Norme ITIE 2013**, qui étendait le champ d'application de la déclaration ITIE au-delà des revenus fiscaux et établissait la référence mondiale en matière de transparence dans les industries extractives. Elle cherchait à renforcer la clarté, la pertinence et la précision des rapports, et condensait les 21 Exigences et les notes directives antérieures en sept Exigences. Elle introduisait également des mécanismes de Validation plus fréquents et plus nuancés pour inciter l'accomplissement de progrès continus dans les pays.

2005

2009
& 2011

2013



Clare SHORT, ancienne Présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, lors de la Conférence mondiale de l'ITIE en 2011 à Paris, en France.

Les Exigences ITIE

Bien que les Critères de l'ITIE aient été un point de départ pour les divulgations, ils ne prévoyaient pas de règles spécifiques aux échéances, à la régularité et à la ponctualité des déclarations. Pour combler ces lacunes, le Conseil d'administration a lancé les **Règles de l'ITIE** lors de la Conférence mondiale de l'ITIE en 2009, qui introduisaient des exigences applicables aux pays de mise en œuvre relatives à la ponctualité et la régularité de la publication des données. Une version actualisée a été publiée en 2011.



Fredrik REINFELDT, ancien Président du Conseil d'administration de l'ITIE, lors de la Conférence mondiale de l'ITIE en 2019 à Paris, en France.

La Norme ITIE 2019

La **Norme ITIE 2019** a été lancée lors de la huitième Conférence mondiale de l'ITIE, suite à des consultations approfondies avec les pays de mise en œuvre, les pays de soutien, les entreprises de soutien et les organisations de la société civile.

Cette itération de la Norme ITIE représentait une nouvelle évolution en matière de transparence dans les industries extractives. L'objectif des nouvelles dispositions était d'intégrer les divulgations et les données ouvertes dans les déclarations des gouvernements et des entreprises, en publiant des informations de manière plus ponctuelle et dans un format plus accessible, afin de mieux soutenir les analyses et les prises de décisions. Elles exigeaient des pays de mise en œuvre qu'ils publient les nouveaux contrats conclus à partir de janvier 2021 et présentait de nouvelles Exigences concernant les déclarations environnementales, les déclarations sur le genre, ainsi que le commerce des matières premières.

La Norme ITIE 2023

La **Norme ITIE 2023** améliore les opportunités qui s'offrent aux pays et aux entreprises en termes d'utilisation de la plateforme ITIE pour le traitement des risques de corruption, elle soutient les divulgations et le débat public sur les impacts de la transition énergétique, elle promeut une plus grande diversité dans les prises de décisions et les divulgations sur les questions de genre, sociales et environnementales, et elle exige des divulgations plus exhaustives et plus détaillées des revenus, ce qui pourra aider les pays à renforcer leur base d'imposition et à augmenter leurs revenus.

2016

La Norme ITIE 2016

La septième Conférence mondiale de l'ITIE a marqué le lancement de la **Norme ITIE 2016**, qui comprenait de nouvelles dispositions et encourageait les pays à s'appuyer sur leurs systèmes et pratiques de déclaration existants pour la collecte de données ITIE. Elle cherchait à renforcer la transparence et la redevabilité dans tous les aspects de la gestion des ressources naturelles, y compris la transparence fiscale, le commerce de matières premières et l'octroi de licences. Elle a également introduit une nouvelle disposition sur la transparence de la propriété effective, exigeant des pays qu'ils divulguent l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises extractives à partir de 2020.

Par ailleurs, la nouvelle Norme ITIE encourageait les pays à divulguer les données dans un format ouvert, afin d'améliorer l'accessibilité, l'utilisabilité et l'analyse des divulgations ITIE. Elle encourageait également la divulgation systématique des données, en s'appuyant sur les sources en ligne existantes, plutôt que d'établir des systèmes distincts de collecte de données.

2019

2023



Conférence mondiale de l'ITIE en 2016 à Lima, au Pérou.

Validation

Évaluation des progrès dans la mise en œuvre de l'ITIE

Suite à l'introduction des Critères de l'ITIE, les parties prenantes ont reconnu la nécessité de clarifier les Exigences que les pays de mise en œuvre devaient respecter et les modalités d'évaluation de leurs progrès. En 2006, le Groupe international consultatif a introduit la **Validation**, un mécanisme permettant d'évaluer si les pays ont entrepris les étapes d'adhésion nécessaires (« candidat à l'ITIE ») et s'ils ont respecté les Principes et les Critères de l'ITIE (« conforme à l'ITIE »).

Lorsque les Règles de l'ITIE ont été introduites en 2009, les groupes multipartites étaient tenus de recruter un Validateur indépendant pour évaluer leur niveau de conformité. Au travers de ce processus, les pays ont eu, pour la première fois, la possibilité d'agir sur les enseignements tirés, de combler les écarts et de veiller à ce que la mise en œuvre de l'ITIE soit durable.

Suite à des préoccupations concernant l'impartialité potentielle de ces évaluations, le Secrétariat international a assumé la responsabilité et le coût de la commande de la Validation. En 2016, un nouveau système de Validation a été introduit dans le cadre duquel les pays étaient évalués sur leurs progrès accomplis dans la conformité à la Norme ITIE. Leurs progrès globaux, ainsi que leurs progrès relativement à chacune des Exigences ITIE, étaient évalués comme « exceptionnels », « satisfaisants », « significatifs » ou « inadéquats » ou « aucun progrès ».

Bien que ce système ait constitué une référence utile en matière d'avancement de la transparence et de l'engagement multipartite, un certain nombre de pays ont rencontré des difficultés dans la mise en œuvre des dispositions plus complexes de la Norme ITIE, tout en veillant à ce que l'ITIE maintienne son impact et à ce qu'elle réponde aux besoins des parties prenantes. En réponse à ces défis, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu d'entreprendre un examen du processus de la Validation en 2020.

En avril 2021, un nouveau modèle et une nouvelle procédure de Validation sont entrés en vigueur. Reposant sur un processus de consultation étendu, le modèle encourage les progrès en s'assurant que la mise en œuvre de l'ITIE réponde aux priorités nationales, tout en maintenant également une approche rigoureuse à la Validation qui préserve l'intégrité de la Norme ITIE.

Depuis sa première introduction, la Validation a cherché à appliquer la même norme mondiale à tous les pays, tout en promouvant le dialogue et l'apprentissage au niveau national. Depuis, elle a évolué de manière à répondre aux divers défis auxquels les pays sont confrontés. Les Validations reposent sur des consultations avec les parties prenantes nationales, en vue de parvenir à un consensus quant aux progrès, aux écarts et aux objectifs de mise en œuvre de l'ITIE. Conçue en tant que processus d'apprentissage continu visant à renforcer l'impact de l'ITIE au niveau national, la Validation aboutit à une évaluation détaillée assortie de recommandations et d'actions correctives visant à améliorer la mise en œuvre de la Norme ITIE.



La 42e réunion du conseil d'administration de l'ITIE à Kiev, en Ukraine, en février 2019.

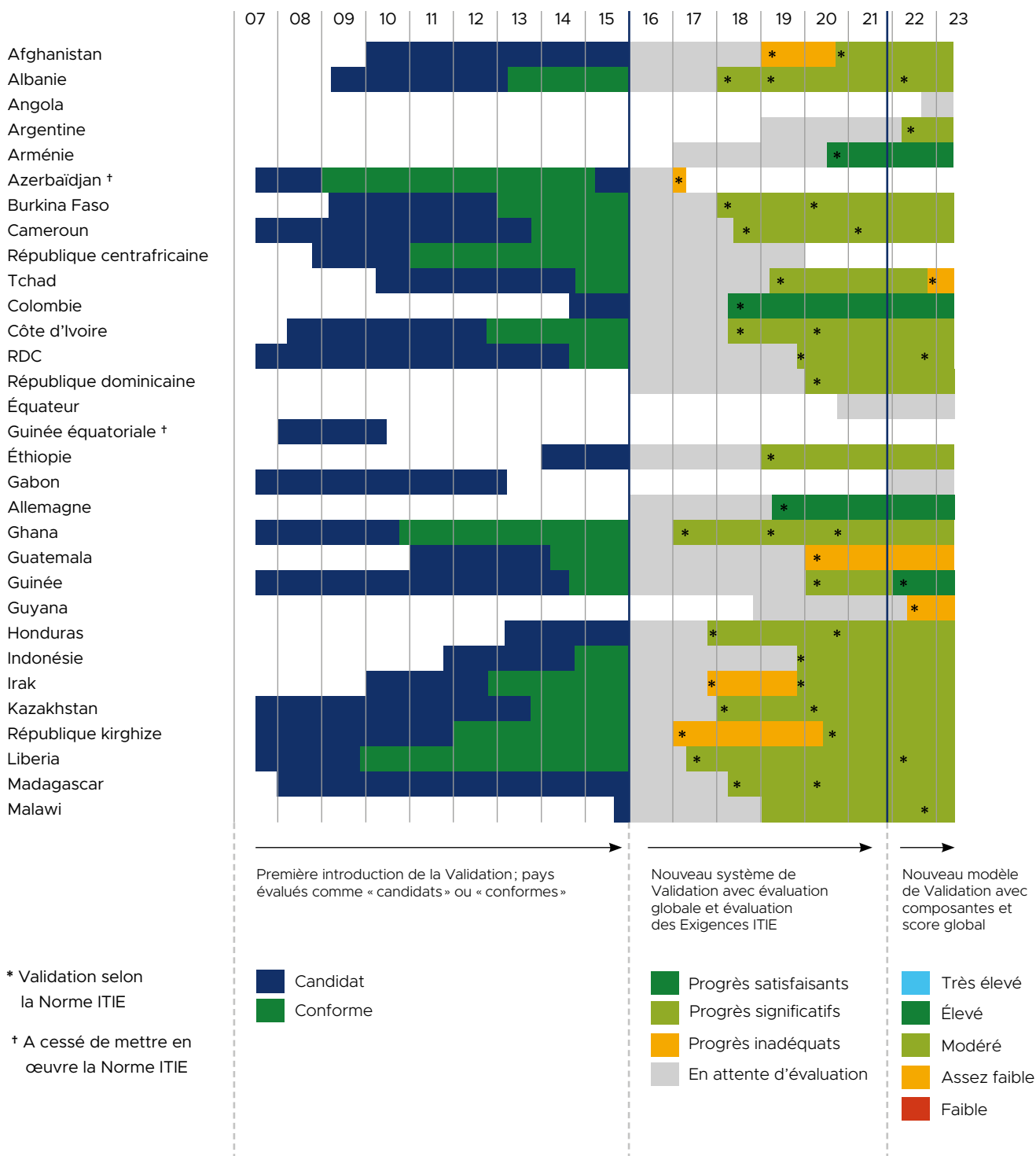


Un travailleur d'inspection sur un pipeline de production de pétrole et de gaz.

Les progrès réalisés par les pays au fil des ans



Année



Des rapports aux données ouvertes

Rendre les données ITIE ouvertes et accessibles

Les données ouvertes sont au cœur de la mission de l'ITIE de promouvoir la gestion ouverte et responsable des ressources naturelles. Au cours de la dernière décennie, les données déclarées au travers de l'ITIE ont été de plus en plus publiées dans des formats plus accessibles et plus utilisables, permettant d'éclairer davantage le débat public et les prises de décisions sur la gestion des ressources naturelles.

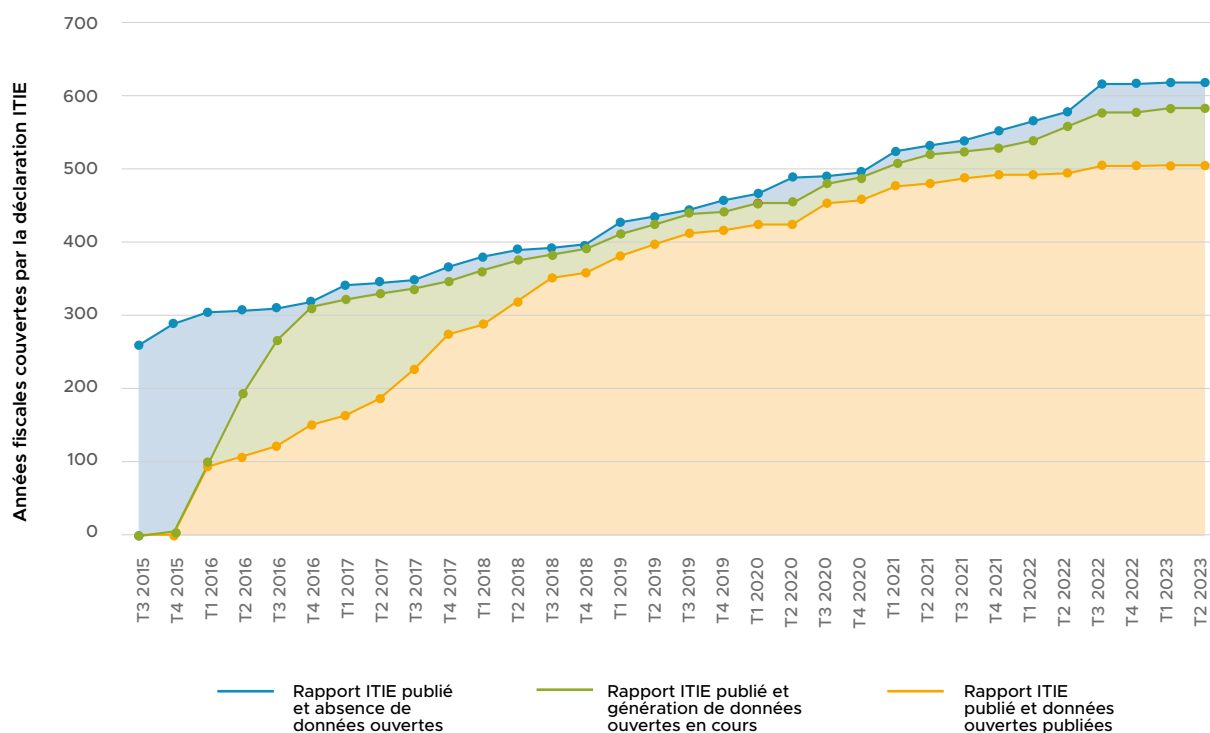
Politique de l'ITIE en matière de données ouvertes

En 2015, le Conseil d'administration de l'ITIE a adopté la **Politique en matière de données ouvertes de l'ITIE**, qui

prévoit des recommandations à l'intention des pays de mise en œuvre afin que leurs données ITIE soient disponibles et accessibles au public, ponctuelles et exhaustives. La politique tire son origine du mouvement global en faveur des données ouvertes, qui vise mettre les données à la disposition du public, dans un format utilisable et lisible par machine.

Depuis l'adoption de la politique, les pays membres de l'ITIE ont réalisé des progrès substantiels en matière d'accessibilité publique de leurs données. En 2023, près de 60 pays avaient publié des données dans un format ouvert et standardisé, conformément à la politique de l'ITIE en matière de données ouvertes. Cela a permis une comparaison et une analyse d'informations clés – telles que les données financières, les revenus du gouvernement et les données au niveau des projets – couvrant différentes années et juridictions.

DONNÉES OUVERTES AU TRAVERS DE LA DÉCLARATION ITIE
2015-2023



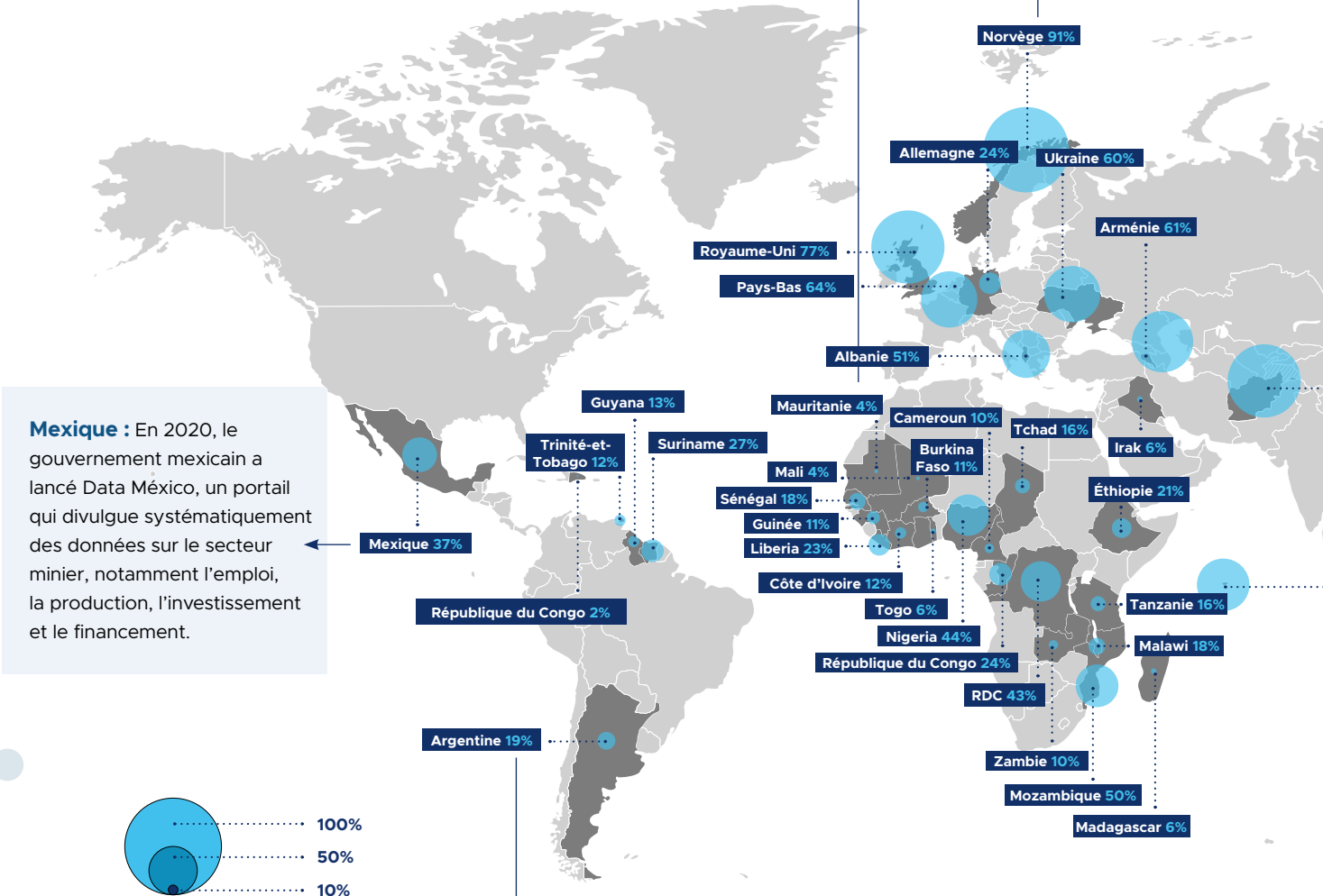


29
 pays de l'ITIE
 ont adopté
 une politique
 de données
 ouvertes sur
 l'accessibilité, la
 publication et la
 réutilisation des
 données ITIE

Mauritanie : En 2019, le gouvernement a publié un décret imposant la divulgation systématique des données du secteur extractif par le biais des systèmes du gouvernement et des entreprises. Le gouvernement a établi un «entrepôt de données», qui automatise le processus de collecte et de divulgation des données de paiements soumis par les entités déclarantes..

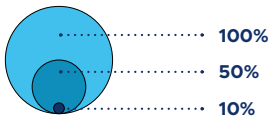
Aperçu mondial des divulgations systématiques

Divulgations systématiques de 38 pays couvrant les années fiscales 2017-2021



Mexique : En 2020, le gouvernement mexicain a lancé Data México, un portail qui divulgue systématiquement des données sur le secteur minier, notamment l'emploi, la production, l'investissement et le financement.

Argentine : En février 2022, le gouvernement fédéral a adopté une résolution visant à établir un système d'informations ouvertes – Sistema de Información Abierta a la Comunidad sobre la Actividad Minera en Argentina (SIACAM) – qui déclare systématiquement des données sur les aspects économiques, géologiques, sociaux et environnementaux des activités minières.



% Pourcentage de données ITIE divulguées systématiquement

Norvège : La Norvège est le premier pays à avoir pleinement intégré les divulgations exigées par l'ITIE. Des informations ponctuelles, exhaustives et fiables sur les secteurs pétrolier et gazier sont publiées sur le site Internet du gouvernement, Norwegian Petroleum, ainsi que dans les rapports des entreprises ventilées par pays. Il est possible de demander les contrats par le biais d'une plateforme d'information électronique et les informations des actionnaires auprès du Trésor public.



Philippines : Les Philippines divulguent systématiquement des informations sur le cadre juridique et d'octroi de licences, ainsi que sur la production et les exportations. Les entreprises d'État divulguent une grande partie des informations exigées par l'ITIE sur leurs sites Internet et dans leurs états financiers.

Indonésie : En 2022, l'Indonésie a procédé à l'intégration partielle de sa mise en œuvre de l'ITIE, s'engageant ainsi à divulguer à la source la plupart des données requises par l'ITIE, notamment en ce qui concerne les licences, la production et les revenus.

Transparence à la source

La Politique en matière de données ouvertes de l'ITIE visait à faire de la transparence une partie intégrante et systématique de la gestion du secteur extractif. Pour y parvenir, elle encourageait les pays à divulguer les données exigées par la Norme ITIE directement par le biais de systèmes gouvernementaux et des entreprises. Cette approche d'« intégration » de l'ITIE permettait aux pays de s'appuyer sur leurs mécanismes de déclaration existants et de réduire la charge, le coût et la duplication des données dans les Rapports ITIE distincts.

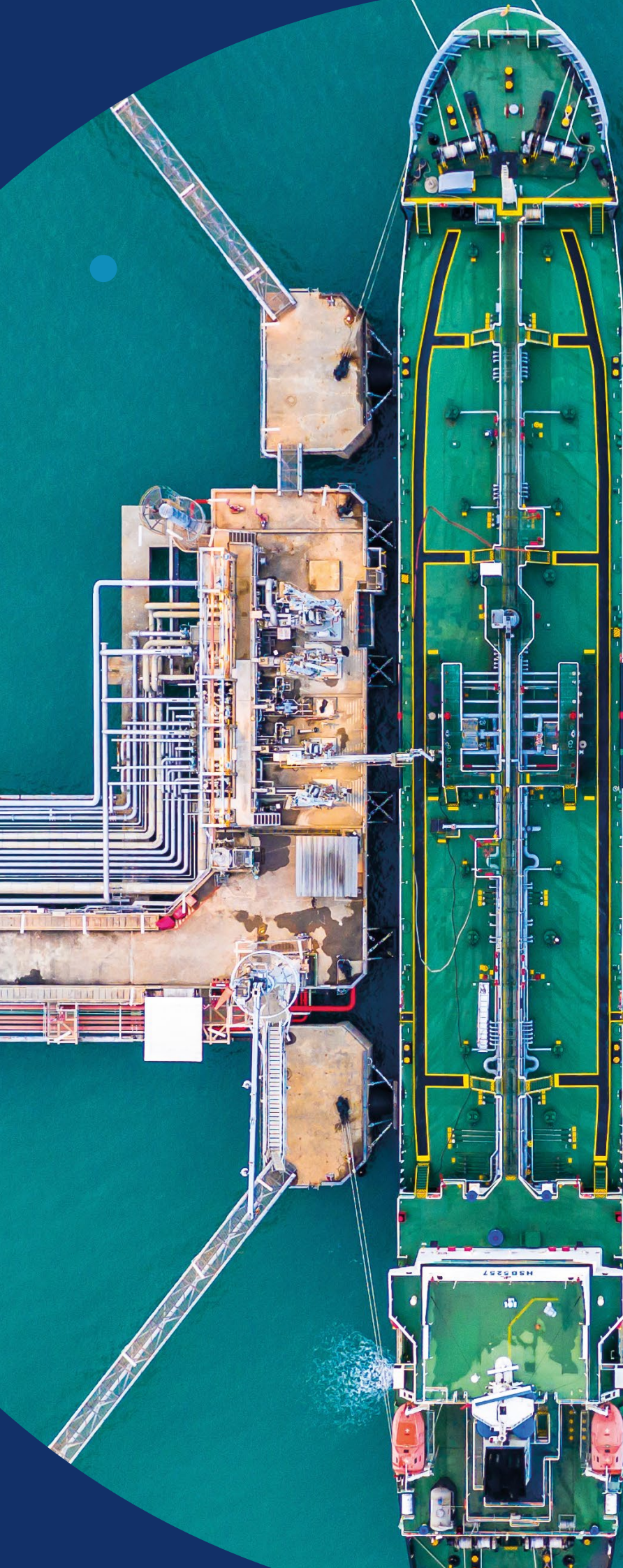
Cette approche de divulgation systématique a ensuite été entérinée dans la Norme ITIE 2016, qui encourageait les pays à envisager une divulgation en ligne continue et automatisée des revenus et des paiements par les gouvernements et les entreprises. En 2018, la divulgation systématique des données déclarées au travers de l'ITIE est devenue l'attente par défaut, et un certain nombre de pays se sont lancés dans des études de faisabilité sur l'intégration des divulgations ITIE dans les systèmes des gouvernements et des entreprises.

En conséquence, les pays mettant en œuvre l'ITIE divulguent de plus en plus de données à la source, par le biais de bases de données, de registres en ligne, de sites Internet et de portails des gouvernements et des entreprises. Étant donné qu'environ un quart des données déclarées au travers de l'ITIE aujourd'hui font l'objet d'une divulgation systématique, les groupes multipartites peuvent consacrer moins de temps à la collecte des données pour se concentrer davantage sur l'utilisation et l'analyse des données, ainsi que sur le débat. De nombreux pays ont établi des portails pour déclarer des informations telles que les bénéficiaires effectifs, les contrats et les licences, qui centralisent la collecte et la publication de données.

DEUX DÉCENNIES DE TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

La déclaration et la mise en œuvre de l'ITIE couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur des industries extractives, des cadres juridiques régissant les secteurs pétrolier, gazier et minier, aux modalités de perception des revenus dans les coffres du gouvernement et les bénéfices qu'ils apportent au public. Les priorités politiques de l'ITIE reflètent nos objectifs stratégiques et les domaines clés dans lesquels nous soutenons les pays dans la mise en œuvre de la Norme ITIE.





Vue aérienne d'un terminal pétrolier.

PHOTO : SHUTTERSTOCK

La gestion et la répartition des revenus

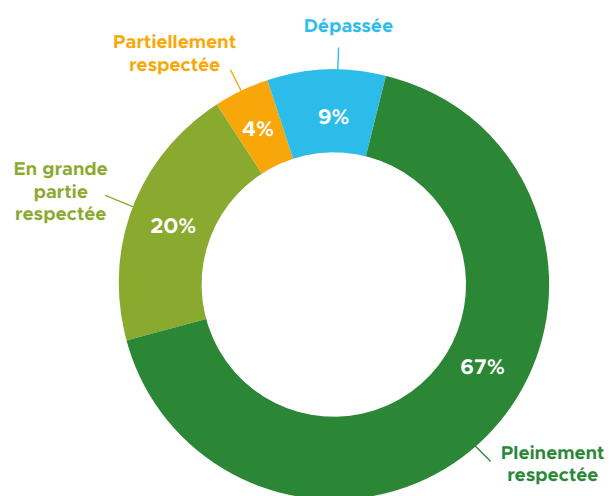
La piste de l'argent

L'ITIE a été fondée sur la conviction partagée selon laquelle la compréhension du public des revenus et des dépenses du gouvernement pourra peu à peu contribuer à éclairer le débat public et les politiques qui soutiennent le développement durable. Étant donné que plus d'un cinquième des pays mettant en œuvre l'ITIE dépendent des revenus du secteur extractif, il est d'autant plus important de s'assurer que ces fonds soient gérés de manière transparente et responsable au profit des citoyens.

Depuis le début, l'ITIE a exigé des pays qu'ils divulguent les paiements des entreprises et les revenus des gouvernements. Au cours de la dernière décennie, la Norme ITIE a étendu ces Exigences en vue d'accroître l'exhaustivité des informations sur les modalités de gestion des revenus du secteur. La Norme ITIE 2013 comprenait des Exigences concernant l'inclusion des dépenses sociales et économiques, tandis que la Norme ITIE 2016 exigeait la divulgation des revenus en nature, qui représentent aujourd'hui près de la moitié du total des revenus déclarés au travers de l'ITIE. En 2019, la Norme ITIE a été étendue pour inclure des divulgations plus exhaustives des flux de revenus et des données de production des entreprises d'État, dont la contribution aux finances publiques dans certains pays est substantielle.

L'ITIE a également renforcé la supervision publique sur les modalités de partage des revenus avec les gouvernements et les communautés au niveau infranational. Dans de nombreux pays, la déclaration ITIE a donné lieu à des changements dans le cadre réglementaire d'application et a aidé les communautés locales à réclamer la part des revenus qui leur revient. La mise en œuvre de l'ITIE a également aidé les gouvernements locaux à assurer le suivi, la gestion et la divulgation des revenus de manière plus efficace.

PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES PAYS DANS LE RESPECT DE L'EXIGENCE 5.1 DE L'ITIE SUR LA RÉPARTITION DES REVENUS



630
années fiscales
sont couvertes à
ce jour dans les
déclarations ITIE

2,970 millions
de dollars US
de revenus ont été déclarés
par le biais de l'ITIE

Nigeria

Au Nigeria, la modélisation financière des données sur les revenus pétroliers a été utilisée pour estimer le coût d'opportunité de l'absence d'examen des contrats de partage de la production (CP) qui avaient été convenus en 1993. L'étude, entreprise en 2019, a montré que la perte de revenus se situait entre 16 et 28 milliards de dollars US. Cela a conduit à la modification, en novembre 2019, de la Loi sur les CP en haute mer et dans les bassins intérieurs, qui a augmenté les taux de redevances et introduit des examens périodiques et des pénalités en cas de non-conformité.

Colombie

L'ITIE a servi de plateforme de dialogue au sujet de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les finances publiques de la Colombie. En octobre 2020, l'ITIE Colombie a publié une étude sur les contributions possibles des revenus extractifs à la reprise économique. Basant son analyse sur les prévisions de revenus futurs, l'étude proposait des recommandations concernant la dépendance économique sur le charbon, l'amélioration des politiques en vue de maintenir la compétitivité du secteur extractif et l'utilisation des transferts de redevances extractives pour promouvoir la reprise économique aux niveaux régional et local.

Pérou

En 2001, le Pérou a promulgué une loi exigeant que 50 % des revenus miniers, pétroliers et gaziers soient distribués aux régions et aux municipalités. Depuis 2007, le pays a inclus ces transferts dans ses déclarations ITIE, son plus récent rapport couvrant les allocations de revenus dans toutes les régions du pays. L'ITIE Pérou a également décentralisé la mise en œuvre de l'ITIE depuis 2012, ayant établi des groupes multipartites dans un certain nombre de régions. Ensemble, ils ont produit plus de 30 rapports et études sur la gestion du secteur extractif au niveau infranational.

Mali

Au Mali, les administrations fiscales régionales prélèvent directement auprès des entreprises une redevance qui représente 1,1 % des revenus du gouvernement. En 2020, une étude de l'ITIE Mali a examiné les allocations de revenus par région, en particulier ceux qui alloués aux jeunes, aux services d'infrastructures pour les femmes et aux organisations de femmes. Selon cette étude, la traçabilité des revenus au niveau local était faible et les autorités locales sont confrontées à d'importants défis en matière d'accessibilité et d'utilisation des données sur les revenus miniers. Le rapport recommandait l'utilisation des technologies numériques et l'établissement de partenariats plus solides entre les entreprises minières, les agences gouvernementales et les autorités locales, afin d'améliorer la traçabilité des revenus et de promouvoir un partage plus efficace des revenus avec les communautés locales.

Photographie aérienne
d'une carrière de sable.

La transparence des contrats

Établissement d'une norme mondiale sur la publication des accords extractifs

Dans la plupart des pays mettant en œuvre l'ITIE, les contrats entre l'État et les entreprises extractives stipulent les conditions générales applicables à l'extraction de ressources, notamment d'importantes informations telles que les obligations sociales et environnementales et le montant des impôts payés. Jusqu'à récemment, un grand nombre de ces contrats, voire la plupart, étaient confidentiels, ce qui ne permettait pas de mener un débat public éclairé sur l'impact de l'extraction de ressources et sur la question de savoir si le pays percevait une contrepartie équitable de ses ressources naturelles.

La Norme ITIE 2013 a joué un rôle décisif en encourageant la transparence des contrats et en exigeant une politique claire sur la divulgation des contrats. Par la suite, la question a suscité une plus grande attention au niveau national, de nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE procédant à la publication des accords qui régissent les projets extractifs. La Norme ITIE 2019 est allée plus loin en exigeant des pays qu'ils divulguent les contrats signés ou modifiés après le 1er janvier 2021, ce qui a permis d'utiliser des données plus exhaustives pour éclairer l'analyse et le débat public.

République du Congo

Le gouvernement congolais publie dans son Journal officiel le texte complet de l'ensemble des contrats et des licences pétroliers, gaziers et miniers. Le Rapport ITIE 2020 du pays et le site Internet de l'ITIE Congo incluent également une liste complète des contrats et des licences dans les secteurs pétrolier et minier. Ces divulgations ont permis à l'ITIE Congo de procéder à une modélisation financière des paiements passés et futurs attendus de projets pétroliers majeurs, ainsi que des ventes de pétrole des entreprises, afin de promouvoir un débat éclairé et d'examiner l'efficacité des politiques budgétaires du Congo.

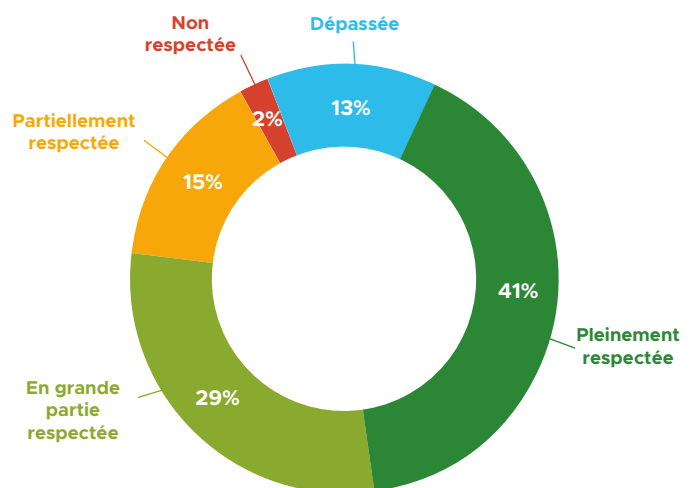
Sénégal

La Loi 2012-22 du Sénégal sur la transparence et la gestion des finances publiques impose la publication des contrats miniers, et les codes minier et pétrolier spécifient que les contrats miniers, pétroliers et gaziers doivent être publiés dans le Journal officiel du gouvernement. Le pays a divulgué l'ensemble des contrats et des licences attribués entre 1979 et 2021, en utilisant la plateforme de l'ITIE pour améliorer l'accessibilité des informations.

Depuis, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu de clarifications complémentaires pour s'assurer que les divulgations soient exhaustives et que les groupes multipartites soient en mesure de surmonter les obstacles juridiques. Des entreprises telles que TotalEnergies et des entreprises membres de l'ICMM mènent des efforts visant à faire de la transparence des contrats la norme.

À mesure que ces changements ont été mis en place, le débat autour de la divulgation s'est détourné des raisons justifiant la publication des contrats, se concentrant plutôt sur la manière d'assurer les divulgations et sur les mesures à prendre afin d'en maximiser les bénéfices. En 2019, le réseau sur la transparence des contrats de l'ITIE a été créé, un forum permettant aux gouvernements de partager leurs expériences, leur expertise et de promouvoir la publication des contrats au travers de l'ITIE. Aujourd'hui, près de 20 pays participent au réseau afin de montrer la voie à suivre dans ce domaine et rallier le soutien d'autres gouvernements pour faire de la transparence des contrats la pratique par défaut. Les travaux récents de l'ITIE sur la transparence des contrats aux niveaux mondial et national privilégient de plus en plus le rôle que pourrait jouer la publication des contrats dans l'éclairage des politiques sur la transition énergétique et dans l'atténuation de la corruption.

PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES PAYS DANS LE RESPECT DE L'EXIGENCE 2.4 DE L'ITIE SUR LA DIVULGATION DES CONTRATS





Des mineurs étudient une montagne en Sierra Leone.

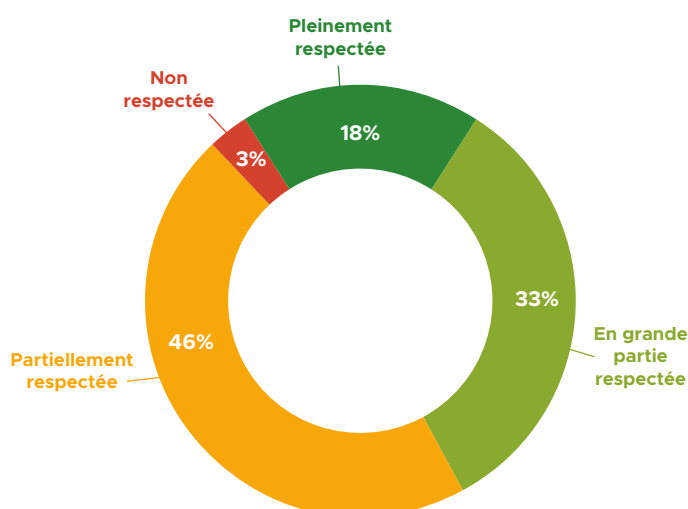
La transparence de la propriété effective

Accélération de la lutte contre l'opacité de la propriété des entreprises

La lutte contre la propriété anonyme des entreprises gagne rapidement en importance dans le mouvement mondial de la lutte contre la corruption. Reconnaisant la nécessité de lutter contre les impacts négatifs de la corruption, de l'évasion fiscale et du blanchiment d'argent associés à l'opacité de la propriété des entreprises dans le secteur extractif, l'ITIE a introduit une Exigence majeure dans la Norme ITIE 2016. Celle-ci exigeait, à compter du 1er janvier 2020, la divulgation de l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises pétrolières, gazières et minières actives dans les pays de l'ITIE.

Pour y parvenir, les pays mettant en œuvre l'ITIE ont élaboré des feuilles de route prévoyant des actions spécifiques en vue de faire de la transparence de la propriété effective une réalité. Certains des premiers pays à avoir adopté ce niveau de transparence ont piloté la divulgation de la propriété effective, dont le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, le Ghana, le Honduras, la République kirghize, le Liberia, le Niger, le Nigeria, le Tadjikistan, la Tanzanie et la Zambie. Ces efforts innovants ont fait ressortir des défis communs liés aux cadres juridique et réglementaire, aux systèmes de collecte des données et aux capacités réglementaires et de suivi des gouvernements qui sont nécessaires pour établir des registres de propriété effective.

PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES PAYS DANS LE RESPECT DE L'EXIGENCE 2.5 DE L'ITIE SUR LA DIVULGATION DE LA PROPRIÉTÉ EFFECTIVE



Pourtant, des solutions ont également émergé dans le cadre de cet exercice, telles que l'utilisation de la déclaration ITIE pour collecter et divulguer les données sur la propriété effective. En 2017, alors que la fuite des Paradise Papers faisait scandale, la plupart des pays de l'ITIE avaient prévu de modifier la législation du secteur et d'imposer la divulgation de la propriété effective. Un grand nombre d'entre eux ont mené des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation destinées à des groupes de parties prenantes spécifiques tels que les parlementaires, l'industrie, les organisations de la société civile et les médias.

L'ITIE a également soutenu un certain nombre de pays dans la conduite d'examen législatifs et dans l'établissement de registres publics de la propriété des entreprises. En 2019, plus de 30 pays de l'ITIE avaient collecté des informations sur la propriété effective dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE. En 2020, six entreprises soutenant l'ITIE ont signé une déclaration publique sur la transparence de la propriété effective. En engageant diverses parties prenantes sur cette question, l'ITIE a été en première ligne des discussions mondiales sur la transparence de la propriété effective et a joué un rôle majeur dans la promotion d'une action collaborative entre les agences gouvernementales, la société civile et les entreprises, afin de faire de la divulgation de la propriété effective une partie intégrante de la gestion du secteur extractif.

« La mise en œuvre de la transparence de la propriété effective contribuera à combattre la corruption et soutiendra les efforts de mobilisation de revenus en faveur du développement. Il s'agira de dévoiler l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises pour veiller à ce qu'ils paient le montant d'impôts adéquat et de réduire les prix et les erreurs de prix de transferts qui risquent de compromettre nos efforts de mobilisation de revenus domestiques. »

S.E. NANA ADDO DANKWA AKUFO-ADDU,
PRÉSIDENT DU GHANA



2013

La Norme ITIE 2013 comprend une disposition sur la divulgation de la propriété effective et recommande aux pays de tenir un registre accessible au public. Un projet pilote de divulgation de la propriété effective est lancé dans certains pays.

Fév. 2016

La Norme ITIE 2016 exige des pays qu'ils divulguent, à partir du 1er janvier 2020, l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises pétrolières, gazières et minières.

Oct. 2017

L'ITIE et le gouvernement indonésien organisent la «Conférence : Révéler la propriété réelle », réunissant 400 représentants de plus de 45 pays pour discuter de l'action sur la transparence de la propriété effective.

Janv. 2020

L'Exigence de divulgation de la propriété effective entre en vigueur.

Fév. 2021

L'ITIE et Open Ownership lancent Opening Extractives.

Opening Extractives

En 2021, l'ITIE a lancé **Opening Extractives** en partenariat avec Open Ownership et le soutien de la Fondation BHP. Le programme quinquennal vise à soutenir l'établissement et l'utilisation de registres de la propriété effective dans le secteur extractif, dans le cadre d'une assistance technique intensive. Depuis sa création, Opening Extractives s'est engagé auprès d'au moins 30 agences menant des réformes liées à la propriété effective dans 11 pays.

Le programme vise à promouvoir la publication généralisée des données sur la propriété effective en communiquant les enseignements tirés et en présentant des exemples d'utilisation et de publication de données. Il a permis de répondre aux préoccupations liées à la confidentialité et la sécurité des données dans le contexte des divulgations de la propriété effective, de faire ressortir des éléments factuels de l'impact économique de la transparence de la propriété effective et de soutenir l'utilisation des données par la société civile et les médias. Aux niveaux régional et mondial, le programme promeut l'échange entre pairs et le partage des meilleures pratiques parmi les agences menant des réformes liées à la propriété effective. Le programme génère également des bonnes pratiques sur l'utilisation des données en vue d'atténuer les risques de corruption, particulièrement dans le contexte de la transition énergétique.

41
pays divulguent des
contrats extractifs

37
pays disposent d'une
léislation sur la
publication des contrats

Ghana

Au Ghana, les gouvernements qui se sont succédé ont pris des engagements de haut niveau au cours de la dernière décennie, en vue d'accélérer la divulgation de la propriété effective. En 2020, le gouvernement a établi un registre central des données sur la propriété de plus de 200 000 entités. Depuis, le programme Opening Extractives s'est engagé auprès des médias, de la société civile et des agences gouvernementales pour renforcer les capacités d'utilisation des données sur la propriété effective, afin d'éclairer les analyses et les enquêtes. Les journalistes ont utilisé les données sur la propriété pour faire ressortir les irrégularités dans les processus d'octroi de licences et les déclarations d'entreprises.

Arménie

En 2021, l'Arménie a lancé un registre public de la propriété effective. Le programme Opening Extractives s'est associé avec le Centre arménien pour la liberté d'information (FOICA) en vue de renforcer les capacités des médias et de acteurs de la société civile sur l'utilisation des données publiées à travers le registre pour mener des analyses et promouvoir la redevabilité. Un certain nombre de journalistes ont ensuite publié des articles pour enquêter sur la propriété effective des entreprises dans les secteurs de l'or, de l'énergie et des mines, ainsi que sur les conflits d'intérêts potentiels.

Argentine



Arménie



Équateur



Ghana



Indonésie



Liberia



Mongolie



Nigeria



Philippines



Sénégal



Zambie





IK

OS OF

S NE DO

TIENSHIP

La société civile et les médias discutent des opportunités d'utilisation des données sur la propriété effective lors d'un atelier Opening Extractives en Zambie.

La participation de l'État et le commerce des matières premières

Soutien à la supervision publique des entreprises d'État

L'ITIE a été l'un des premiers organismes internationaux de normalisation à introduire des Exigences de déclaration applicables aux entreprises d'État qui, souvent, jouent un rôle majeur dans le secteur extractif. En 2013, la Norme ITIE a introduit des Exigences de divulgation liées à la gouvernance des entreprises d'État, notamment sur les paiements destinés aux entreprises d'État et émanant de ces dernières, la relation financière entre les gouvernements et les entreprises d'État, les dépenses hors budget des entreprises d'État et le niveau de participation des gouvernements et des entreprises d'État dans les entreprises minières, pétrolières et gazières.

En 2019, la Norme ITIE a été renforcée avec de nouvelles Exigences de divulgation sur la participation de l'État, les transactions des entreprises d'État et les états financiers des entreprises d'État. En 2019, l'ITIE a lancé le réseau pour la transparence des entreprises d'État afin de fournir une plateforme de dialogue entre les entreprises d'État et les autres parties prenantes. Ces dernières années, un certain nombre d'entreprises d'État ont également adhéré en qualité d'entreprises soutenant l'ITIE, en vue de renforcer leurs pratiques de transparence et de redevabilité.

Reconnaissant la nécessité de créer une plateforme d'apprentissage par les pairs pour les entreprises d'État, l'ITIE a tenu son premier Sommet des dirigeants d'entreprises d'État en 2020 pour échanger les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de transparence et de redevabilité. Le sommet a été réorganisé chaque année et, en 2022, il a rassemblé environ 20 PDG et représentants pour examiner la contribution que le processus ITIE peut apporter aux entreprises d'État dans la planification des scénarios de transition énergétique et dans l'utilisation des données pour éclairer des politiques durables et responsables. Les efforts de l'ITIE visant à promouvoir une gestion responsable des entreprises d'État ont été renforcés par ses partenariats avec des parties prenantes clés, notamment la Banque mondiale, le FMI et des organisations internationales de la société civile.

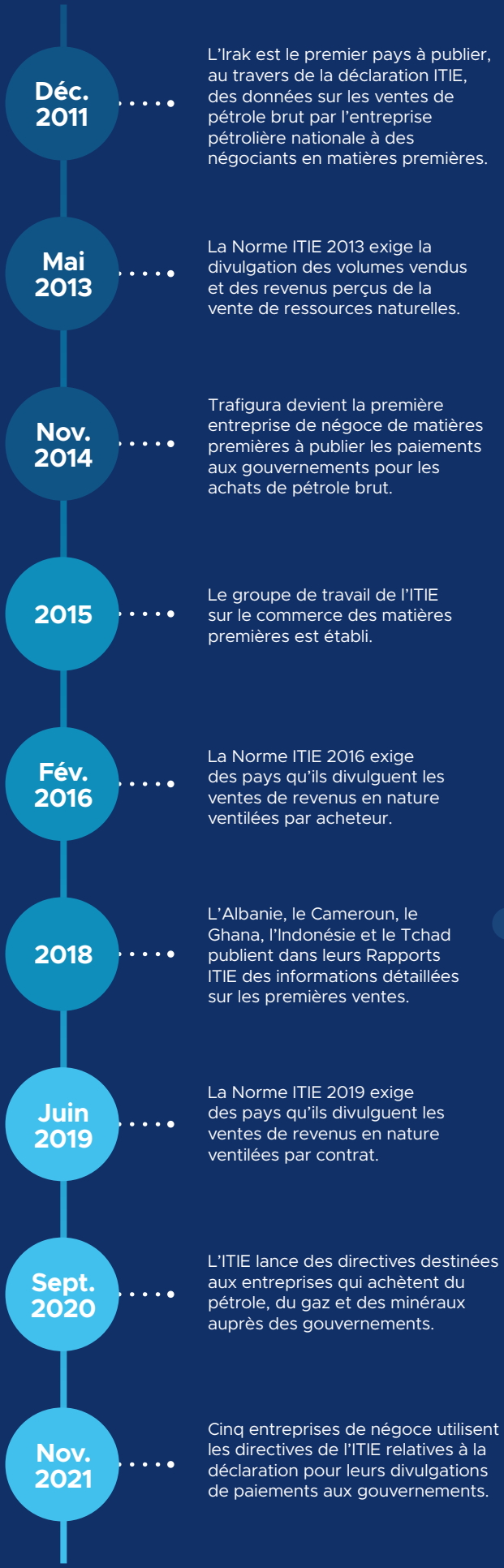
République démocratique du Congo

En 2020, l'ITIE-RDC a examiné les états financiers de neuf entreprises d'État et a constaté des divergences entre la politique et la pratique concernant leurs transferts financiers à l'État. Le rapport proposait des recommandations en vue d'améliorer l'application des réglementations et d'améliorer le potentiel de production et la rentabilité des entreprises d'État, afin de renforcer leur compétitivité et leurs contributions à l'économie nationale. L'ITIE-RDC a renouvelé l'exercice en 2023 et a fourni des recommandations visant à accroître l'assurance de leurs contrats, de leurs licences et de leurs revenus contractuels. Selon une étude distincte sur Sicominex – une coentreprise entre une entreprise d'État minière et un groupe d'entreprises chinoises –, le contrat lié au projet et son exécution présentaient des irrégularités au détriment de la partie contractante congolaise. Cela a suscité un appel afin que le gouvernement renégocie l'accord.

Transparence dans le commerce des matières premières

Au cours des 10 dernières années, l'ITIE a pris d'importantes mesures pour accroître la transparence des paiements que les entreprises d'État et les négociants en matières premières versent aux gouvernements en échange de leurs ressources pétrolières, gazières et minières. En réponse aux appels croissants à accroître la transparence dans le commerce des matières premières, la Norme ITIE a été modifiée en 2013 afin d'exiger la divulgation des revenus provenant des premières ventes de pétrole, de gaz et de minéraux. L'Exigence a fait l'objet de clarifications complémentaires dans la Norme ITIE 2016, avant d'être étoffée davantage dans la Norme ITIE 2019, qui encourageait également les gouvernements à faire preuve de transparence quant à leurs processus de sélection des acheteurs et aux accords de vente connexes.

En 2020, l'ITIE a lancé les **Directives pour la déclaration par les entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minéraux auprès des gouvernements**, en vue de faire la lumière sur ces ventes et sur la manière dont elles sont gérées. Élaborées en collaboration avec un groupe de travail multipartite, les directives ont depuis été utilisées par un grand nombre de grands négociants en matières premières et entreprises énergétiques, notamment Equinor, Trafigura, Glencore, Gunvor et TotalEnergies.



+ de 60 entreprises d'État participent à la déclaration ITIE

+ de 20 pays divulguent l'intégralité des transactions destinées aux entreprises d'État et provenant de ces dernières

21 pays de l'ITIE collectent des revenus en nature

1400 millions de dollars US de revenus déclarés par le biais de l'ITIE ont été collectés en nature

Le genre et la gouvernance des industries extractives

Soutien d'un secteur extractif plus inclusif

Parvenir à la redevabilité dans le secteur extractif à l'égard de tous les citoyens nécessite de surmonter les obstacles structurels qui empêchent les femmes, les filles et les groupes marginalisés de participer à la gestion des ressources naturelles et de bénéficier des revenus.

Depuis plus d'une décennie, les organisations de la société civile telles que Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Oxfam, International Women in Mining (IWIM) et d'autres sont en première ligne de cette question. Grâce à leurs activités de plaidoyer, leurs recherches et leurs campagnes, l'importance de la représentation des genres dans les industries extractives a été incluse dans les divulgations ITIE. En 2019, la Norme ITIE a introduit de nouvelles dispositions afin que les groupes multipartites tiennent compte de l'équilibre entre les genres dans leur représentation, qu'ils divulguent les données sur l'emploi ventilées par entreprise, par genre et par niveau professionnel, et qu'ils tiennent compte des besoins en matière de genre dans la diffusion des informations au public. Par ailleurs, la révision des Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE, entrée en vigueur en 2022, comprend pour la première fois des engagements afin que les entreprises publient une politique sur la diversité des genres ainsi que des données sur l'emploi ventilées par genre.

Depuis lors, un certain nombre de pays ont pris des mesures pour améliorer la représentation et l'inclusion des genres dans leurs industries extractives. En Sierra Leone, le Groupe multipartite a intégré la diversité des genres dans sa planification stratégique et sa mise en œuvre en s'appuyant sur le projet de loi de 2021 du pays sur l'autonomisation des femmes, et a augmenté le nombre de ses membres féminins de cinq à neuf. Au Burkina Faso, l'ITIE a produit une étude concernant la violence fondée sur le genre dans le secteur minier, avec des recommandations en vue de traiter et d'atténuer ce problème. Et aux Philippines, l'ITIE Philippines a publié des données détaillées sur l'emploi et le genre, et elle a mené une étude sur la participation et l'expérience des femmes dans l'exploitation minière à grande échelle, afin de souligner les disparités de genre et les domaines d'amélioration.

En mai 2021, l'ITIE a réuni près de 200 parties prenantes pour un événement mondial d'apprentissage par les pairs sur la promotion de l'égalité des genres dans le secteur extractif par le biais de la mise en œuvre de l'ITIE. Bien qu'il reste encore beaucoup à accomplir, les efforts visant à accorder plus d'attention à la représentation et à l'inclusion des femmes dans les industries extractives ont abouti à des mesures positives dans un certain nombre de pays de mise en œuvre. L'ITIE continue de travailler avec des partenaires pour guider et soutenir les pays dans la promotion de la diversité des genres dans les prises de décisions, améliorer la disponibilité des données spécifiques au genre, et s'attaquer aux impacts spécifiques au genre du secteur et de la transition énergétique.

*Deux tiers
des pays de l'ITIE déclarent
des données sur le genre*

*25%
des membres des groupes
multipartites nationaux sont
des femmes*

« Nos données sur la représentation des genres dans les industries extractives constituent la base du débat et des initiatives visant à donner aux femmes les moyens de participer davantage aux activités du secteur et de mieux contribuer à l'économie du Sénégal. »

**L'HONORABLE AWA MARIE COLL-SECK
MINISTRE D'ÉTAT DU SÉNÉGAL ET PRÉSIDENTE DU
COMITÉ NATIONAL DE L'ITIE SÉNÉGAL (CN-ITIE)**

L'exploitation minière artisanale à petite échelle

Clarifications de l'exploitation minière non industrielle

L'artisanat minier et à petite échelle (EMAPE) est une composante importante du secteur minier mondial, assurant l'emploi et les moyens de subsistance de millions de personnes dans le monde. Pourtant, il est difficile d'en chiffrer son importance économique, et le secteur est souvent négligé ou ignoré par les décideurs politiques et les organismes de réglementation. Bien que la déclaration ITIE soit généralement focalisée sur l'exploitation minière formelle à grande échelle et les secteurs pétrolier et gazier, elle a également fourni une plateforme permettant aux pays de divulguer des informations sur l'EMAPE, afin de promouvoir une transparence et une redevabilité accrues dans ce secteur.

Ces dernières années, l'ITIE a pris des mesures en vue de renforcer les déclarations sur l'EMAPE. La Norme ITIE 2016 a introduit une Exigence pour les pays participants de rendre compte de la contribution de l'EMAPE à l'économie. Selon un examen réalisé en 2018 par le Secrétariat international, l'EMAPE importante dans au moins 31 pays mettant en œuvre

l'ITIE, et 16 pays avaient inclus des objectifs liés à l'EMAPE dans leurs plans de travail. Toutefois, l'examen montrait également que peu de pays avaient établi une approche complète afin de couvrir l'EMAPE dans leur déclaration ITIE.

Néanmoins, certains pays ont accompli d'importants progrès pour faire davantage la lumière sur le secteur. Au Burkina Faso et au Niger, les acteurs de l'EMAPE se sont engagés au sein de leurs groupes multipartites de l'ITIE. La déclaration ITIE en Côte d'Ivoire a décrit les rôles des agences gouvernementales et des entreprises d'État dans la supervision du secteur. Au Honduras, la déclaration ITIE a fourni des informations sur la construction d'un projet d'EMAPE et sur la politique de régulation minière pour la participation des femmes à l'exploitation minière artisanale.

Ces dernières années, l'ITIE a collaboré avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le renforcement des déclarations et des processus de vérification préalable dans l'EMAPE en Afrique de l'Ouest et ailleurs. Grâce à ce partenariat, l'ITIE a produit de nouvelles orientations en 2022, afin de mieux soutenir les efforts que déploient les pays pour couvrir le secteur de l'EMAPE dans leurs déclarations ITIE.

République démocratique du Congo

La République démocratique du Congo a inclus dans sa déclaration ITIE des données sur les paiements infranationaux et sur la production de minéraux liés à l'EMAPE, et a utilisé les données de l'Initiative internationale pour la chaîne d'approvisionnement en étain (ITSCI) en vue de faire la distinction entre les niveaux de production et les revenus provenant du secteur. En 2023, l'ITIE-RDC a produit un rapport thématique sur la chaîne de valeur du cuivre, du cobalt et du zinc dans l'EMAPE, avec le soutien du gouvernement belge. Le rapport comprend des recommandations sur la collecte des données concernant l'EMAPE et des informations sur les cas de corruption présumés dans le secteur.

Niger

Avec le financement du gouvernement belge, le Niger a produit une étude de cadrage en 2022 qui donne un aperçu du cadre législatif récemment révisé pour l'EMAPE ainsi que des acteurs clés dans la chaîne d'approvisionnement. Elle divulgue également des données de production, de commercialisation et d'exportations de l'EMAPE, et fait ressortir des écarts entre la production et les exportations, appelant à une enquête approfondie sur la cause de ces irrégularités. Le rapport fournit des recommandations pour l'intégration de l'EMAPE dans la déclaration ITIE, notamment un seuil de matérialité et un modèle de déclaration.

Le rapportage environnemental

Gestion des impacts environnementaux des activités extractives

Les préoccupations du public concernant les problèmes environnementaux liés aux industries extractives se sont intensifiées au cours des 20 dernières années. Bien que les Principes de l'ITIE soulignent que les richesses en ressources naturelles doivent être un moteur de croissance économique durable, les premières versions de la Norme ITIE ne prévoyaient pas de cadre de déclaration des impacts environnementaux des activités extractives.

Selon un examen réalisé par le Secrétariat international en 2017, au moins 28 pays avaient dépassé la Norme ITIE pour rendre compte des questions environnementales en réponse aux préoccupations locales. Parallèlement à ce travail, des groupes de la société civile ont intensifié leurs appels à l'ITIE afin de faire davantage la lumière sur les aspects environnementaux, notamment la préservation de l'espace civique pour les militants environnementaux. Dans le même temps, certaines parties prenantes ont fait valoir que l'ITIE ne devrait pas étendre son mandat dans des domaines déjà couverts par d'autres accords internationaux et organismes nationaux.

En 2019, la Norme ITIE a été modifiée pour y inclure des dispositions sur la divulgation des paiements environnementaux des entreprises et des informations contextuelles liées au suivi environnemental. Ces divulgations ont été utilisées pour éclairer le débat sur les pratiques et les politiques de gestion environnementale. Dans de nombreux pays, l'ITIE continue d'être un espace unique permettant à la société civile et aux médias d'exprimer leurs préoccupations au sujet des impacts des activités minières, pétrolières et gazières sur les communautés et sur l'environnement.

Colombie

L'ITIE Colombie a publié un guide sur les paiements environnementaux dans le secteur extractif. Le guide identifie 14 instruments fiscaux différents – allant de ceux applicables à toutes les entreprises, aux redevances et impôts spécifiques au pétrole, au gazier et aux mines. Il s'agit notamment des paiements au titre de la consommation d'eau et de l'exploitation des forêts, des polices d'assurance, des clôtures de mines, des licences et des amendes. Le guide explique qui est responsable de la collecte de ces paiements, la manière de les calculer et l'utilisation qui en est faite.

Mongolie

Les impacts environnementaux de l'exploitation minière font l'objet d'un débat public en Mongolie. La déclaration ITIE a permis la supervision publique des évaluations de l'impact environnemental et des différents types de paiements environnementaux effectués par les entreprises extractives, qui s'élevaient à 24 millions de dollars US en 2020. Des groupes de la société civile ont utilisé les données ITIE pour assurer un suivi de la conformité des entreprises aux obligations sociales et environnementales.

Trinité-et-Tobago

La déclaration ITIE de Trinité-et-Tobago donne un aperçu des dispositions juridiques et contractuelles liées à la gestion environnementale dans les secteurs minier et pétrolier, notamment des chiffres sur les paiements des droits tarifaires environnementaux et l'existence de garanties en termes de réhabilitation et de performance. L'ITIE Trinité-et-Tobago a également établi un sous-comité environnemental et un modèle volontaire pour les déclarations des impacts environnementaux. En outre, le ministère de la Planification et du Développement a adopté un programme pilote sur le suivi et le contrôle des émissions de carbone.



Une carrière de cuivre.

UN PAYSAGE CHANGEANT, UN MANDAT EN EVOLUTION

Les priorités stratégiques de l'ITIE visent à répondre au contexte opérationnel de l'ITIE et à faire en sorte que la mise en œuvre de l'ITIE conserve sa pertinence, sa réactivité et sa rentabilité, compte tenu des divers défis auxquels sont confrontés les pays riches en ressources, tout en maintenant sa focalisation sur la réalisation de la mission centrale de l'ITIE.





PHOTO: SHUTTERSTOCK

Vue aérienne d'une mine à ciel ouvert.

Soutien de la transition énergétique

Aider les pays à s'orienter dans un paysage énergétique en évolution

Compte tenu de l'intérêt croissant qu'elle suscite, la transition énergétique aura un impact transformateur sur les entreprises extractives et l'économie mondiale. Les divulgations ITIE peuvent être utilisées pour remédier aux impacts sociaux, économiques et environnementaux de la transition énergétique. Elles peuvent également contribuer à atténuer les risques liés à la gouvernance et la corruption, au vu des prévisions de croissance de la demande en minéraux nécessaires pour les technologies d'exploitation des énergies renouvelables.

Suivant un mandat du Conseil d'administration en 2020, l'ITIE soutient les pays dans l'utilisation et l'analyse des données ITIE, afin qu'ils puissent se préparer aux implications économiques de la transition, l'identification des risques de gouvernance liés aux minéraux de transition et des mesures permettant d'atténuer ces risques et la recherche d'opportunités dans l'utilisation de la mise en œuvre de l'ITIE pour renforcer la transparence dans le secteur des énergies renouvelables. En 2022, l'ITIE a établi, en partenariat avec l'OCDE et la NRGI, un groupe d'experts spécialisés dans les minéraux critiques afin de fournir des orientations sur la manière de combattre les risques de corruption dans le cadre de la transition énergétique.

Mission critique

Plus d'un quart des pays mettant en œuvre l'ITIE sont d'importants producteurs de minéraux qui sont utilisés pour les technologies d'exploitation des énergies renouvelables. Le rapport *Mission critique* de l'ITIE présente la relation entre les objectifs mondiaux de la transition énergétique et la nécessité de renforcer la gouvernance du secteur minier aux niveaux national et local. L'étude, menée par l'Institut pour les minéraux durables et financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), identifie 20 domaines de risque dans les chaînes de valeur des minéraux requis pour les technologies d'énergie sobre en carbone. Ces risques se situent aux niveaux mondial, transnational, national et infranational de la gouvernance

des minéraux, depuis les impacts environnementaux et les transactions illicites jusqu'aux crises et aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

De son côté, l'ITIE Ghana a commandité une étude, avec l'appui de l'USAID, en vue de cartographier les réserves prouvées de minéraux critiques, de vérifier l'adéquation des cadres juridiques et budgétaires, et d'évaluer les risques budgétaires, sociaux et environnementaux ainsi que les opportunités existantes en matière d'extraction de minéraux critiques. L'étude propose des recommandations quant à la position stratégique que pourra prendre le Ghana pour la transition énergétique, au travers de la participation de l'État dans les secteurs des minéraux critiques, de la diversification économique et de l'harmonisation des politiques minières avec l'ensemble des plans d'industrialisation.

Dialogue de l'ITIE sur l'énergie

En 2021, l'ITIE a tenu son premier Dialogue sur l'énergie, qui a réuni des ministres africains de l'Énergie et des parties prenantes du secteur énergétique en Afrique, afin de discuter des défis et des opportunités qui se présentent dans la transition énergétique. La réunion a permis de souligner la nécessité que les pays d'Afrique partagent leurs expériences et le fait que l'ITIE offre une plateforme importante pour instaurer un consensus et promouvoir l'apprentissage dans la gestion des implications de la transition énergétique. Un deuxième Dialogue sur l'énergie a eu lieu en 2022, ce qui a permis de poursuivre le débat sur l'équilibre à trouver entre les intérêts économiques et les engagements pris dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Engagement des communautés locales

En 2022, l'ITIE a lancé **Engager les communautés dans une transition juste**, un projet de deux ans qui vise à faire la lumière sur les incidences de la transition énergétique sur les moyens d'existence dans les communautés vivant à proximité de projets d'industries extractives et d'énergie. Le projet, qui a bénéficié du soutien de la Fondation Ford et repose sur une étude de cadrage menée en 2020, est en cours de mise en œuvre dans quatre communautés situées en Colombie, au Ghana et en Indonésie.

Clarifications sur le secteur des énergies renouvelables

La déclaration ITIE offre une plateforme et des enseignements permettant de gérer les défis de gouvernance et les risques de corruption dans le secteur des énergies renouvelables. Un certain nombre de pays, dont l'Albanie et l'Allemagne, utilisent actuellement l'ITIE pour soumettre des informations sur leurs industries des énergies renouvelables. Avec l'appui de l'USAID, l'ITIE Mauritanie a produit en 2022 un rapport qui examine les implications possibles de la mise en valeur du gaz et de l'hydrogène vert pour l'avenir du pays, dans le cadre des efforts que déploie ce dernier en vue de tirer parti de la hausse de la demande de ces ressources. Selon l'étude, pour réaliser pleinement le potentiel du secteur, le projet d'établissement d'un secteur de l'hydrogène vert devra s'accompagner de réglementations spécifiques à ce gaz.

15
pays mettant en œuvre l'ITIE sont des producteurs majeurs de minéraux utilisés dans les technologies de la transition énergétique



Éoliennes et cargos à charbon à Uribia, en Colombie.

Gestion des risques de corruption

Renforcement du rôle de l'ITIE en matière d'atténuation de la corruption dans le secteur extractif

Les parties prenantes de l'ITIE s'accordent à dire que l'atténuation des risques de corruption réside au cœur de la mise en œuvre de l'ITIE et qu'elle est essentielle aux efforts que déploient les groupes multipartites pour promouvoir la transparence et la redevabilité. Toutefois, le rôle de l'ITIE dans la lutte contre la corruption n'est pas toujours explicitement énoncé dans les objectifs de l'ITIE au niveau national.

En 2020, le Conseil d'administration de l'ITIE a reconnu la nécessité que l'ITIE articule clairement son rôle dans la prévention de la corruption et qu'elle apporte un appui aux groupes multipartites dans la mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption, sur la base des Exigences prévues dans la Norme ITIE concernant la transparence de la propriété effective et des contrats. À cet effet, la Norme ITIE 2023 introduit des dispositions visant à aider les pays de mise en œuvre à identifier les aspects dans la chaîne de valeur de leur secteur extractif qui sont exposés à la corruption.

En soutien à ce changement, l'ITIE a élaboré des orientations en 2021 afin de conseiller les pays sur la manière dont ils peuvent utiliser l'ITIE pour identifier et atténuer les risques de corruption. Certains pays sont déjà en train de jeter les bases de ce travail. Aux Philippines, l'ITIE a mené une analyse des risques de corruption dans la chaîne de valeur du nickel, afin de prévenir les détournements de revenus qui peuvent survenir suite à des profits exceptionnels découlant de la demande croissante de nickel. L'ITIE Indonésie a établi un groupe de discussion chargé d'analyser les risques de gouvernance dans la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques pour son industrie des batteries, et le Groupe multipartite associe ces efforts au plan national de lutte contre la corruption dans le pays.

L'ITIE renforce également son travail sur la transparence de la propriété effective par le biais du programme Opening Extractives. Au Ghana, les réformes liées à la propriété effective sont considérées en tant qu'outil de lutte contre les pratiques illicites dans le secteur, et l'ITIE et Opening

Extractives jouent un rôle majeur dans la mise à disposition des données. De plus, l'ITIE Nigeria reproduit actuellement un outil qui a été développé par l'ITIE et Directorio Legislativo en Colombie pour identifier les risques de corruption liés aux personnes politiquement exposées. Au travers de ce programme, l'ITIE et Open Ownership catalysent les efforts de lutte contre l'utilisation de sociétés anonymes en vue de dissimuler des flux financiers illicites et des conflits d'intérêts.

Malawi

La déclaration ITIE est l'une des sources de données les plus complètes sur les secteurs extractif et forestier du Malawi. Le processus ITIE a permis aux parties prenantes de faire la lumière sur certaines questions d'intérêt public telles que les allégations de corruption potentielle liées aux licences minières. Depuis, ces questions ont été examinées par la société civile et soumises au Bureau de lutte contre la corruption, qui a ensuite mené une enquête. L'affaire a amené l'ITIE Malawi à formuler une politique et une stratégie de lutte contre la corruption, qui prévoient notamment des mesures visant à identifier les écarts futurs avec les lois et les réglementations.

Zambie

Le Rapport ITIE 2018 de la Zambie a présenté des détails sur une enquête menée par l'organisme compétent en matière de contrôle des comptes publics, qui exposait un certain nombre de pratiques douteuses, notamment l'octroi de licences d'exploitation minière à des entreprises non qualifiées, des exportations de minéraux illégales, l'évasion fiscale et des violations des obligations environnementales. Le lancement de cette enquête faisait suite aux conclusions du rapport de Validation 2016 de la Zambie, qui ont amené le gouvernement à annuler près de 900 licences.

Inspection des barils
de pétrole.



Renforcement de la mobilisation des ressources domestiques

Utilisation des ressources aux fins du développement durable

Les revenus extractifs sont essentiels pour soutenir les priorités nationales en matière de développement et de dépenses publiques, en particulier dans un contexte de crise économique et de volatilité des prix des matières premières. La Norme ITIE 2023 exige des divulgations plus détaillées, ce qui pourra aider les gouvernements à s'assurer que les revenus sont maximisés au profit des citoyens plutôt que pour des gains privés.

Le travail central de l'ITIE sur la déclaration des revenus soutient ce changement. Grâce aux déclarations plus complètes sur les revenus et les contrats, les pays sont de plus en plus capables de mener des analyses et des modélisations financières des revenus passés et futurs provenant du secteur. L'ITIE fournit également des orientations sur la manière dont les pays peuvent utiliser le processus ITIE pour assurer la durabilité des revenus et renforcer la perception fiscale.



Transport du minerai de bauxite en Guinée.

PHOTO : SHUTTERSTOCK

République du Congo

Une étude de 2021 commanditée par l'ITIE Congo s'est appuyée sur les données ITIE pour examiner les paiements passés et futurs attendus des principaux projets pétroliers et des ventes de pétrole par les entreprises, afin de mieux comprendre l'efficacité des politiques budgétaires du Congo. Cette étude a révélé que le gouvernement avait perçu moins de recettes du fait que sa part sur les revenus des projets avait diminué, et elle explique l'effet des nouvelles négociations des conditions des contrats pétroliers. L'étude sert également de référence pour les ventes, les coûts et les prix du pétrole. De précieux enseignements peuvent être tirés de l'étude, qui offre une perspective axée sur les données pour éclairer le débat public et la réforme sur le régime fiscal du Congo.

Ghana

En août 2020, le Parlement du Ghana a approuvé un projet de loi autorisant le gouvernement à investir des redevances minières dans une structure de titrisation appelée « Agyapa Royalty Limited » et à émettre certaines des actions de l'entreprise à des investisseurs publics. L'ITIE Ghana a commandité une étude de modélisation financière en vue d'établir si la transaction était équitable pour le pays. Selon cette étude, les actions avaient été sous-évaluées et, par la suite, le gouvernement a suspendu la transaction pour mener des consultations complémentaires. De plus, un rapport distinct a montré que, grâce à la mise en œuvre de réformes budgétaires qui avaient été recommandées dans les Rapports ITIE, les revenus gouvernementaux avaient augmenté de 714 millions de dollars US entre 2004 et 2018.

PHOTO : SHUTTERSTOCK

Éclairage des décisions d'investissement

Promotion de la performance au regard des indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les décisions d'investissement dans le secteur extractif reposent de plus en plus sur des mesures environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Les engagements des entreprises en faveur de la transparence et de la redevabilité au travers de l'ITIE, ainsi que les déclarations ITIE, peuvent contribuer au cadre évolutif de la soumission d'informations environnementales, sociales et sur la gouvernance et compléter d'autres données publiées par les entreprises et les investisseurs.

En soutien à ce changement, l'ITIE a clarifié et renforcé les Attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE et mène actuellement des évaluations régulières du respect de ces Attentes par les entreprises. Les données provenant de ces évaluations peuvent contribuer à la performance et aux mesures ESG.

Examen de la conformité des entreprises

Selon un examen sur le respect des Attentes par les entreprises mené en 2021, toutes les entreprises, sauf deux, avaient fait des déclarations publiques de leur appui à l'ITIE et certaines avaient même présenté des explications sur leur rôle dans la promotion de la transparence dans tous les pays où elles mènent leurs activités. Toutes les entreprises soutenant l'ITIE avaient divulgué les impôts et les paiements versés aux pays mettant en œuvre l'ITIE où elles opéraient, et près de deux tiers avaient également divulgué les paiements versés à des pays non-membres de l'ITIE.

Les pratiques liées aux processus d'achat variaient, certaines entreprises fournissant des informations détaillées à ce sujet,

notamment les politiques sur le contenu local, les chaînes d'approvisionnement durables, les règles de conduite et les attentes. Toutes les entreprises soutenant l'ITIE, sauf une, ont publié un rapport sur la durabilité, la responsabilité sociale d'entreprise ou les questions environnementales, sociales et liées à la gouvernance dans lequel elles présentent leur approche à la fourniture de ressources naturelles de manière à ce que celles-ci profitent aux sociétés et aux communautés. Une deuxième évaluation du respect des Attentes par les entreprises est en cours.

Comprendre les avantages que l'ITIE offre aux entreprises

Selon une étude indépendante de 2022, la promotion de l'ITIE peut bénéficier aux entreprises extractives et aux investisseurs à de nombreux égards. Les entreprises qui s'engagent à respecter les Principes de l'ITIE et le cadre de la déclaration ITIE, que ce soit en qualité d'entreprise soutenant l'ITIE ou d'entreprise déclarante au niveau d'un pays, peuvent bénéficier d'une amélioration de leurs processus internes et de leurs prises de décisions; d'une amélioration de la gouvernance des ressources dans des pays présentant un haut potentiel de ressources et des risques de gouvernance élevés; d'une simplification de la conformité avec d'autres normes de transparence et de divulgation; et de l'instauration et l'amélioration de la confiance avec les parties prenantes pour atténuer les risques opérationnels. Lorsque des entreprises cherchent à mettre en valeur des actifs dans des juridictions à risque élevé, les divulgations de données ITIE au niveau des projets permettent aux investisseurs et aux clients de contrôler les paiements versés au gouvernement et les pratiques opérationnelles des entreprises. La participation à la plateforme multipartite de l'ITIE permet également aux entreprises de mieux comprendre les processus de gestion des ressources.

Publication de données ouvertes

Amélioration de l'accessibilité, de l'exploitabilité et de la ponctualité des données

Les données exploitables, accessibles et à jour qui sont régulièrement publiées par les agences gouvernementales et les entreprises extractives remplacent peu à peu les déclarations rétrospectives et peuvent contribuer à orienter des prises de décisions, des analyses et un débat public plus opportuns. En publiant des données ouvertes, les groupes multipartites, plutôt que de se limiter à la production de rapports, pourront se focaliser sur l'utilisation et l'analyse de données ainsi que sur la diffusion des principales constatations.

En soutien à ce changement, l'ITIE élabore actuellement une stratégie relative aux données qui répond aux besoins de diverses parties prenantes. Cette stratégie prévoit l'apport d'un appui plus solide aux pays, afin qu'ils déclarent leurs données dans un format ouvert par le biais des plateformes gouvernementales et des entreprises et qu'ils utilisent les données collectées en vue d'orienter le débat et le dialogue. Ces objectifs reposent sur la politique de l'ITIE en matière de données ouvertes.

Stratégie relative aux données ouvertes

La stratégie de l'ITIE relative aux données vise à promouvoir une transformation numérique de l'ITIE au cours des six prochaines années. Elle poursuit trois objectifs : premièrement, accélérer la soumission de divulgations ponctuelles et systématiques à la source ; deuxièmement, améliorer la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des données ouvertes structurées de manière à répondre aux besoins des publics clés ; et, enfin, catalyser l'utilisation des divulgations ITIE à des fins stratégiques. Ces objectifs visent à axer les efforts sur la promotion d'un impact plus fort de la mise en œuvre ITIE en élargissant l'accessibilité et l'exploitabilité des données plutôt que sur la soumission de divulgations.

Lorsque des données sont publiées dans un format ouvert, il est possible de les visualiser et de les analyser. Ce type d'analyse de données peut contribuer à orienter les décisions, à identifier les risques de corruption et à enrichir les connaissances sur le secteur extractif – par exemple, l'identité des principaux bénéficiaires des revenus. Dans ce cadre, les pays mettant en œuvre l'ITIE et d'autres publics clés peuvent mettre à profit les données afin que les résultats et les impacts de l'ITIE soient plus forts et plus tangibles.



Les parties prenantes discutent des opportunités et des défis liés à l'accès aux données lors d'un atelier Opening Extractives au Ghana.

Mesure de l'impact

Suivi des résultats de la mise en œuvre de l'ITIE

La promotion d'un impact est essentielle au maintien de l'appui financier et à la promotion de l'apprentissage. En 2022, l'ITIE a commandité une évaluation indépendante en vue d'analyser sa pertinence, son efficacité, son impact et sa durabilité. Elle a également rationalisé ses indicateurs clés de performance (KPI) et s'est engagée à établir un cadre de mesure que les pays mettant en œuvre l'ITIE peuvent adapter.

L'ITIE assure un suivi des recommandations de l'évaluation indépendante et apporte un soutien aux groupes multipartites en matière d'intégration d'une approche de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) dans la planification de leurs travaux. À l'avenir, l'ITIE s'appuiera sur les résultats de l'évaluation indépendante pour comprendre comment elle peut continuer à maintenir sa pertinence et renforcer son impact, compte tenu de l'évolution du secteur énergétique à l'échelle mondiale.

Principales constatations de l'évaluation indépendante

Selon l'évaluation récente, le modèle multipartite de l'ITIE est utile pour la gouvernance des industries extractives au niveau national, et la mise en œuvre de l'ITIE contribue à renforcer la transparence, la participation de la société civile et la redevabilité, malgré des défis persistants dans certains pays. Bien que l'ITIE ait généralement

été considérée comme efficace, pertinente et durable, sa pertinence varie selon le pays de mise en œuvre et elle est renforcée par des environnements politiques stables et des politiques et lois favorables.

L'évaluation a établi que la transparence et la redevabilité étaient d'importants impacts de l'ITIE et qu'elle pouvait avoir d'autres impacts sur la gouvernance. Cependant, des améliorations dans la gouvernance des industries extractives n'ont pas été systématiquement signalées dans l'ensemble des pays soumis à l'évaluation. L'allocation d'un budget national réservé à des fins spécifiques était perçue en tant que modèle de financement le plus durable pour la mise en œuvre de l'ITIE, mais les défis en termes de financement compromettent la capacité de certains pays à se conformer aux nouvelles dispositions de la Norme ITIE.

Refonte des indicateurs clés de performance de l'ITIE

En 2018, l'ITIE a introduit un ensemble de KPI en vue de mesurer l'efficacité de sa gestion interne et d'en assurer un suivi. Ces indicateurs tenaient également compte des résultats de la Validation pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre de l'ITIE au niveau des pays. En 2023, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu de nouveaux KPI mieux adaptés aux objectifs qui serviront d'outils de redevabilité et de supervision à l'avenir. Ces indicateurs se focalisent sur la performance par rapport aux plans de travail, aux mesures des processus de Validation à jour, aux indicateurs mondiaux (par exemple, sur l'espace civique), à l'engagement des entreprises et aux enquêtes de satisfaction.



Une communauté minière au Togo se réunit pour discuter des résultats de la déclaration ITIE.

PARTENARIATS ET SOUTIENS DE PREMIER PLAN

La réussite de l'ITIE dépend de partenariats avec des organisations et des bailleurs à vocation semblable. Les financements destinés à des projets spécifiques et la collaboration avec des organisations et institutions multilatérales permettent à l'ITIE de faire avancer et d'étendre à grande échelle les aspects politiques prioritaires et appuient la mise en œuvre de l'ITIE.



La Conférence mondiale de l'ITIE
en 2019 à Paris, en France.

EITI
Extractive Industries
Transparency Initiative

**OPEN DATA
BUILD TRUST**

**PITCH
CORNER**

OUVRIR LES DONNÉES
RENFORCER LA CO

ABRIENDO DATOS
CONSTRUYEN

ОТКРЫТЫЕ ДА
ДЛЯ УКРЕПЛЕН



Partenariats

Travailler ensemble en vue d'un secteur extractif transparent et redevable

Depuis sa création, l'ITIE soutient un groupe diversifié de parties prenantes qui sont engagées dans la promotion de la transparence des industries extractives. Ce groupe comprend des entreprises, des gouvernements soutenant l'ITIE et des institutions, des organisations de la société civile, des organisations multilatérales, des fondations et des groupes de réflexion. Grâce à cette approche collaborative, l'ITIE a été en mesure d'accomplir d'importants progrès en matière de renforcement de la transparence, de la redevabilité et de la bonne gouvernance dans le secteur extractif, ce qui a contribué à renforcer la confiance entre les parties prenantes, la gestion des revenus et la durabilité des résultats en termes de développement.

Banque africaine de développement

La Banque africaine de développement (BAD) a soutenu la mise en œuvre de l'ITIE dans un certain nombre de pays d'Afrique, au travers d'un appui technique, d'un renforcement des capacités et d'un soutien financier. L'ITIE et la BAD ont également collaboré dans le cadre d'initiatives visant à promouvoir la divulgation des informations sur la propriété effective, à soutenir l'établissement de cadres juridiques pour la gouvernance des industries extractives et à gérer les impacts sociaux et environnementaux des activités extractives.

Banque asiatique de développement

La Banque asiatique de développement (BASD) a appuyé la mise en œuvre de l'ITIE dans un certain nombre de pays de la région Asie et Pacifique, au travers d'une assistance technique, d'un renforcement des capacités et d'un soutien financier. L'ITIE et la BASD ont également collaboré dans le cadre d'initiatives visant à promouvoir la divulgation des informations sur la propriété effective, à soutenir l'établissement de cadres juridiques pour la gouvernance des industries extractives et à gérer les impacts sociaux et environnementaux des activités extractives.

Banque interaméricaine de développement

La Banque interaméricaine de développement (BID) a appuyé la mise en œuvre de l'ITIE dans un certain nombre de pays de la région Amérique latine et Caraïbes, au travers d'une assistance technique, d'un renforcement des capacités et d'un soutien financier. L'ITIE et la BID ont également collaboré

dans le cadre d'initiatives visant à promouvoir la divulgation des informations sur la propriété effective et à soutenir l'établissement de cadres juridiques pour la gouvernance des industries extractives.

Banque mondiale

En réponse aux appels du G8 et d'autres instances à apporter un soutien technique aux gouvernements qui adoptent des politiques de transparence, la Banque mondiale a créé un Fonds fiduciaire multi-donateurs (FFMD) en 2004. En tant que plus importante source d'appui financier externe destinée à la mise en œuvre de l'ITIE, ce Fonds a décaissé près de 60 millions de dollars US d'assistance technique et financière pour les programmes de l'ITIE dans plus de 40 pays, avant d'être remplacé par le Fonds de soutien programmatique mondial des industries extractives (Extractives Global Programmatic Support – EGPS) en 2016. Le Fonds EGPS continue d'appuyer les efforts que déploient les pays dans la mise en œuvre l'ITIE, dans le respect de sa composante de transparence des revenus.

Chatham House

Le programme Énergie, Environnement et Ressources de Chatham House a travaillé en étroite collaboration avec le Secrétariat international de l'ITIE dans le cadre de recherches sur l'approche que pourrait adopter l'ITIE relativement à la transition énergétique et au changement climatique dans ses travaux à l'échelle mondiale. Cette collaboration a impliqué l'organisation et la conduite de rencontres diverses, ainsi que la production de documents.

Fondation BHP

En tant que bailleur majeur du programme Opening Extractives, la Fondation BHP apporte un soutien pluriannuel continu en vue d'un changement transformateur dans la transparence de la propriété effective. Au travers du programme, l'ITIE et Open Ownership fournissent une assistance technique et un appui aux réformes dans certains pays en soutien à la disponibilité et l'utilisation des données sur la propriété effective.

Fondation Ford

La Fondation Ford a soutenu l'ITIE dans le cadre d'un éventail de subventions et d'initiatives, et notamment dans un processus de cartographie de la société civile destiné à améliorer les liens existants avec les organisations de la société civile. Ces recherches ont permis d'orienter la conception d'un nouveau projet mis en œuvre en Colombie,

au Ghana et en Indonésie – Engager les communautés dans une transition juste – qui vise à permettre à la société civile et aux groupes multipartites nationaux de mieux comprendre les incidences de la transition énergétique sur les moyens d'existence et le secteur extractif.

Forum intergouvernemental des mines, des minéraux, des métaux et du développement durable

L'ITIE et le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (FIG) ont collaboré dans le cadre d'un éventail d'initiatives, notamment le renforcement des capacités de mise en œuvre de l'ITIE dans les pays membres du FIG, la promotion des meilleures pratiques en matière de gestion des ressources et de transparence des revenus, et le développement d'outils et d'orientations sur diverses questions telles que le contenu local, le genre et la gestion de l'environnement.

Global Witness

En tant que co-fondateur de la campagne Publiez Ce Que Vous Payez, Global Witness s'est impliquée dans l'ITIE dès le lancement de cette dernière. Global Witness a contribué à la gestion internationale de l'ITIE au sein du Conseil d'administration de l'ITIE et l'organisation travaille avec les partenaires dans les pays de l'ITIE au travers de sa participation aux groupes multipartites. Global Witness a joué un rôle majeur dans l'appel au renforcement de la transparence et à la conduite de réformes.

ICMM

Les entreprises membres de ICMM sont également des entreprises soutenant l'ITIE. Des représentants des entreprises membres de l'ICMM siègent au Conseil d'administration de l'ITIE et un grand nombre d'entre eux participent aux groupes multipartites. Dans les pays qui ne mettent pas en œuvre l'ITIE, l'ICMM plaide en faveur de l'engagement constructif des entreprises minières dans les forums concernés afin d'améliorer la transparence des revenus miniers, conformément à la Déclaration de position de l'ICMM sur la transparence des revenus miniers.

International Center for Not-for-Profit Law

L'International Center for Not-for-Profit Law (Centre international pour le droit des organisations à but non lucratif – ICNL) a travaillé avec l'organisation partenaire de l'ITIE, PCQVP, en vue de contribuer à l'examen en 2020 du Conseil d'administration axé sur le processus de Validation,

particulièrement en ce qui concerne l'évaluation de l'Exigence ITIE liée à la participation de la société civile. Il a également apporté des conseils et des contributions concernant l'environnement de participation de la société civile dans les pays mettant en œuvre l'ITIE et dans les pays candidats.

Natural Resource Governance Institute

Le Natural Resource Governance Institute (NRGI) a apporté une assistance technique et un soutien aux pays mettant en œuvre l'ITIE, afin de les aider à renforcer leurs cadres de gouvernance et à améliorer leurs pratiques de gestion des ressources. L'ITIE et la NRGI ont travaillé ensemble à l'établissement et la promotion de pratiques d'excellence en faveur de la transparence et de la redevabilité dans les industries extractives, notamment en matière de divulgation de la propriété effective, de transparence des contrats, de lutte contre la corruption, de transition énergétique et de gestion des revenus.

Open Government Partnership

Depuis sa création, l'Open Government Partnership (OGP) encourage ses pays membres riches en ressources à adhérer à l'ITIE. Un certain nombre de pays ont intégré l'ITIE dans leurs plans d'action nationaux liés à l'OGP, notamment pour ce qui concerne les engagements à divulguer les contrats, les licences et les informations sur la propriété effective relatives au secteur extractif. Selon une enquête menée par l'OGP en 2019, il est possible de renforcer davantage les complémentarités dans les pays qui sont à la fois membres de l'OGP et de l'ITIE.

Open Ownership

Depuis 2017, Open Ownership travaille aux côtés de l'ITIE pour instaurer des réformes liées à la transparence de la propriété effective, et l'organisation a participé aux conférences, aux ateliers et aux réunions du Conseil d'administration de l'ITIE. En 2021, Open Ownership et l'ITIE ont lancé conjointement le programme Opening Extractives qui engage un certain nombre de pays dans la mise en œuvre de réformes liées à la propriété effective et vise à transformer la disponibilité et l'utilisation des données sur la propriété effective.

Organisation de coopération et de développement économiques

L'ITIE et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont collaboré dans le cadre d'initiatives diverses, notamment dans l'élaboration de la Norme ITIE et du Guide OCDE sur le devoir de diligence

pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. L'ITIE et l'OCDE ont coorganisé des rencontres et des ateliers en vue de promouvoir le dialogue et la coopération sur des questions clés dans les industries extractives. Au travers de leur collaboration, l'ITIE et l'OCDE ont contribué à encourager l'application de pratiques commerciales responsables et le développement durable dans les industries extractives du monde entier.

Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques

L'ITIE et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) ont collaboré en vue de promouvoir la transparence et la redevabilité dans la gestion des revenus provenant des ressources naturelles, en appuyant le rôle des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Cette collaboration comprenait des recherches et des efforts de plaidoyer conjoints, ainsi qu'un renforcement des capacités et l'apport d'une assistance technique en soutien au rôle des ISC dans la mise en œuvre et le suivi de la Norme ITIE.

Oxfam

Oxfam a collaboré avec l'ITIE de différentes façons. L'organisation a activement soutenu l'adoption des Exigences ITIE liées aux contrats et au genre, et elle a plaidé en faveur du rôle de l'ITIE face aux restrictions imposées sur l'espace civique. De plus, Oxfam appuie la mise en œuvre et les groupes multipartites à l'échelle locale, par exemple, en Ouganda.

Publiez Ce Que Vous Payez

En tant que point focal désigné pour la société civile, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) coordonne le collège de la société civile de l'ITIE et aide les représentants de la société civile siégeant au Conseil d'administration de l'ITIE à assumer leurs fonctions d'orientation stratégique et de formulation de politiques. Travaillant dans la plupart des pays de mise en œuvre, PCQVP collabore régulièrement avec l'ITIE dans le cadre de rencontres et de projets visant à faire avancer les objectifs de gouvernance des ressources naturelles. PCQVP a joué un rôle majeur dans l'appel au renforcement de la transparence, à l'analyse des données et à la conduite de réformes.

Réseau africain pour la justice fiscale (Tax Justice Network Africa)

Le Réseau africain pour la justice fiscale (TJNA) participe à l'ITIE dans le cadre de conférences, d'ateliers, de réunions informelles et de dialogues. Le TJNA utilise le cadre de l'ITIE pour promouvoir la redevabilité dans le renforcement des liens fiscaux et la réduction des flux financiers illicites provenant du secteur extractif.

Transparency International

Transparency International et l'ITIE ont organisé des rencontres conjointes sur la transparence de la propriété effective, le genre et la corruption, et les deux organisations ont collaboré ensemble en vue d'encourager l'industrie à adopter une conduite commerciale responsable. Transparency International a également fourni des informations sur la manière dont son outil d'évaluation des risques de corruption dans les octrois de titres miniers peut compléter la mise en œuvre de l'ITIE. Au travers de ses chapitres nationaux, Transparency International participe également aux groupes multipartites.

Autres organismes de normalisation

Au fil des années, l'ITIE a été référencée ou intégrée dans d'autres normes et régimes de certification à l'échelle internationale, dont le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, les obligations applicables aux membres de l'ICMM, les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) sur les secteurs minier, pétrolier et gazier, l'Initiative pour une assurance minière responsable (IRMA), la Norme conjointe de diligence raisonnable de The Copper Mark pour le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc (Joint Due Diligence Standard for Copper, Lead, Nickel and Zinc), et la norme de l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI).

Mineral contenant du cuivre,
du cobalt et du nickel.



Pays de soutien et financement des projets

Les pays soutenant l'ITIE sont déterminés à contribuer à la gestion et la mise en œuvre de l'ITIE au travers d'un appui financier, technique et politique. Les pays soutenant l'ITIE sont représentés au Conseil d'administration de l'ITIE et apportent des contributions financières annuelles ou pluriannuelles en soutien à la gestion internationale de l'ITIE. Un grand nombre de ces pays contribuent également au financement de projets spécifiques ou à la mise en œuvre de l'ITIE à l'échelle nationale.

Ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (Royaume-Uni)

Anciennement, le Département du développement international (DFID), qui était le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) apportait un soutien financier à l'ITIE et au Fonds fiduciaire multi-donateurs EGPS de la Banque mondiale, ainsi qu'un appui plus général dans le cadre d'initiatives mondiales et de programmes nationaux. Le DFID a également été l'un des premiers organismes pionniers de l'ITIE en prenant charge de l'organisation de sa première réunion en 2003. Celle-ci a réuni des représentants de la société civile, des entreprises et des gouvernements, au cours de laquelle les parties prenantes ont convenu de la nécessité d'élaborer une norme de déclaration.

Union européenne

L'Union européenne (UE), représentée par la Commission européenne, soutient l'ITIE par le biais de financements destinés à la gestion internationale de l'ITIE et aux programmes locaux dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. Les fonds pluriannuels de l'UE aident les pays mettant en œuvre l'ITIE à réaliser une croissance économique inclusive et durable et à renforcer la mobilisation des ressources nationales. Ils soutiennent également le Secrétariat international dans l'aide technique que ce dernier apporte aux parties prenantes et aux pays relativement à la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Allemagne)

Au travers de l'Agence de coopération allemande Deutsche

Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, l'Allemagne a joué un rôle majeur au bénéfice de l'ITIE grâce à son appui politique, financier et technique. La GIZ a notamment contribué aux processus ITIE nationaux dans plus de 30 pays partenaires, dans le cadre de programmes bilatéraux et régionaux. Elle a également participé à la gouvernance interne de l'ITIE et elle a contribué au Fonds fiduciaire multi-donateurs EGPS de la Banque mondiale en soutien à la mise en œuvre de l'ITIE.

Affaires mondiales Canada (Canada)

Par le biais d'Affaires mondiales Canada (son ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement), le Canada a soutenu l'ITIE en lui apportant des fonds bilatéraux et multilatéraux. Le ministère a fourni un appui financier à l'ITIE par le biais du Fonds fiduciaire multi-donateurs EGPS de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de fonds bilatéraux. Il a également soutenu la mise en œuvre de la Norme ITIE dans un certain nombre de pays, dont l'Indonésie, la Mongolie, le Mozambique et l'Ouganda, et il appuie les travaux de l'ITIE relatifs au genre.

Ministère norvégien des Affaires étrangères (Norvège)

Tant en qualité de pays soutenant l'ITIE que de pays de mise en œuvre, la Norvège soutient fermement l'ITIE depuis que celle-ci a été créée. En 2007, le gouvernement norvégien a convenu d'héberger le Secrétariat international de l'ITIE qui, depuis, a son siège à Oslo. La Norvège a également soutenu les pays mettant en œuvre l'ITIE, principalement au travers de l'Agence norvégienne de coopération au développement (Norad) et du programme « Pétrole pour le développement » (Oil for Development), qui vise à aider les pays dans les efforts qu'ils déploient en vue d'assurer une gestion durable des ressources pétrolières.

Secrétariat d'État à l'économie (Suisse)

La Suisse soutient l'ITIE depuis 2009, dans le cadre de sa politique économique extérieure. Par le biais du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la Suisse fournit depuis 2019 des fonds destinés à des projets spécifiques en soutien aux travaux de l'ITIE sur la transparence du commerce des

matières premières. La Suisse s'engage également auprès du Groupe de travail de l'ITIE sur le commerce des matières premières depuis que ce dernier a été formé en 2015.

Agence américaine pour le développement international (États-Unis)

L'Agence américaine pour le développement international (USAID) soutient l'ITIE depuis que celle-ci a été créée,

notamment par le biais d'un appui de 2006 à 2012 au profit du Fonds fiduciaire multi-donateurs EGPS de la Banque mondiale et de fonds directs versés à la direction internationale de l'ITIE. L'appui bilatéral de l'USAID a renforcé la mise en œuvre de l'ITIE ainsi que les efforts déployés au niveau des pays en matière de lutte contre la corruption, de mobilisation de ressources nationales, de transparence des contrats et de transition énergétique, dans le cadre d'études techniques et d'ateliers.

Nous souhaitons remercier nos bailleurs de fonds pour leur appui indéfectible et, en particulier, les pays qui nous soutiennent et les fondations pour leurs subventions pluriannuelles de base et destinées aux projets :



Conception de Parker Design

Sauf indication contraire, toutes les informations contenues dans la présente proviennent de l'ITIE et sont à jour au 30 avril 2023.



Extractive Industries Transparency Initiative

Nous considérons que les ressources naturelles d'un pays appartiennent à ses citoyens. Notre mission consiste à promouvoir une bonne compréhension de la gestion des ressources naturelles, à renforcer la gouvernance publique et des entreprises et à fournir des données permettant d'améliorer la transparence et la redevabilité dans le secteur extractif.

> eiti.org/fr